

## DENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE: Tél. 03 89 48 70 61 - Fax: 03 89 48 99 78 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC:

Lundi de 10h à 12h et de 14h à 19h
 Mardi mairie fermée la journée
 Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

> Jeudi mairie fermée le matin - ouverte de 14h à 19h

> Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h



Suivez notre actualité sur notre page Facebook https://fr-fr.facebook.com/Burnhauptlebas/ Et prochainement le nouveau site internet sera accessible (www.burnhaupt-le-bas.fr) – à suivre...

03 89 62 61 28

#### **PERMANENCE DU NOTAIRE - 4° semestre**

5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2016 de 16 h à 17 h en Mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude de Maître Hélène SIFFERT- KLUSKA à CERNAY,

1, Faubourg de Belfort au **03 89 75 55 03** 

#### **MÉDECIN**

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang

Tél.: 03 89 48 70 02

#### Consultations sur rendez-vous:

MATIN : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h. APRES-MIDI : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h. Pour les nourrissons à 8h30 et à 15h30. Samedi matin sur R.V. Téléphonez pour les RV de 8h à 9h et de 14h à 15h.

#### **CABINET D'INFIRMIÈRES**

**MAISON DES ASSOCIATIONS** 

26, rue Principale

SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP) 15 route de Thann à Guewenheim	03 89 82 59 57
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT Mairie de Burnhaupt-le-Haut :	03 89 48 70 58
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	03 89 48 78 24
ÉCOLE MATERNELLE	03 89 48 78 33
PRESBYTÈRE	03 89 48 74 92
PERCEPTION MASEVAUX	03 89 82 41 21
LA POSTE - Burnhaupt-le-Haut Horaires de levées de la poste (carrefour Chapelle et Mairie): du lundi au vendredi à 9h, le samedi 9h uniquement en mairie	36 31

#### **COLLECTE DES ORDURES**

BIO-DECHETS (bac brun):

Tous les lundis (les sortir la veille à partir de 20h).

OMR - Ordures ménagères résiduelles (bac gris):
Les jeudis des semaines paires (à sortir la veille au soir).

#### **COLLECTE SÉLECTIVE**

Les sachets jaunes à utiliser pour la collecte les jeudis des semaines impaires **sont gratuits** et à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Des canisacs pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

#### **BENNE À DÉCHETS VERTS (particuliers uniquement)**

(pour tonte de pelouse, feuilles, tailles de haies : les samedis (ou les vendredis si samedis fériés) du 8 avril au 7 novembre 2016.

#### **DÉCHÈTERIE D'ASPACH LE HAUT**

03 89 75 74 66

Horaires d'été: (avril à septembre) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, horaires d'hiver (d'octobre à mars) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au samedi.

#### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT "L'ARC EN CIEL" de Burnhaupt-le-Bas :

**03 89 48 95 79** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

#### **ACCUEIL PETITE ENFANCE de Burnhaupt-le-Haut :**

du lundi au vendredi de 6h30 à 19h, de 3 mois à 3 ans, animation les mercredis et vacances scolaires ;

Téléphone: 03 89 48 94 73.

#### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme Bernadette MARLIEN ou Mme Christine JECKER au **03 89 62 72 00** ou **03 89 82 47 35**.

#### **ASSISTANTE SOCIALE**

Mme ZIMMERMANN au **03 89 75 62 43** ou Mme DURINGER au **03 89 82 62 63** pour les personnes de plus de 60 ans.

#### **BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT "LA BULLE"**

31 rue Principale - **03 69 19 98 62** 

03 89 62 95 67



## ÉDITORIAL DU MAIRE

2	RENSEIGNEMENTS UTILES
3	EDITORIAL DU MAIRE
6	INONDATIONS 2016
10	COMMUNICATION DU CENTRE DE SECOURS
11	POINTS IMPORTANTS ABORDÉS LORS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 18 MAI 2015
18	BILAN CHIFFRÉ DES TRAVAUX OU ACQUISITIONS RÉALISÉS EN 2015
19	BUDGET PRIMITIF 2016
20	RÉALISATIONS 2015/2016
22	LA VIE AU VILLAGE
34	LA VIE À L'ÉCOLE 2015/2016
38	MAISONS FLEURIES
40	RÉTROSPECTIVE MÉTÉO
41	VILLAGE ZÉRO PESTICIDE
42	PARTAGE D'INITIATIVES DURABLES
43	TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
44	CCVDS
45	CHEZ NOS VOISINS
46	DEUX VILLAGOISES À L'HONNEUR
48	PAGES HISTOIRE
51	INFOS DIVERSES
56	ETAT CIVIL
58	MANIFESTATIONS 2016/2017
59	PLAN



#### **REVUE RÉALISÉE PAR: DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:**

Alain GRIENEISEN, Maire

#### **REDACTEUR EN CHEF:**

Sandrine VON DER OHE, Adjointe au Maire chargée de l'information

#### **REDACTEURS:**

Véronique DUFFNER Maryline SOTHER Arsène SOTHER Alain STEIBLE Conseillers municipaux

Nicolas TRESCH

Secrétaire général

Nicole HOLDER Dominique LAPORTE Adjointes administratives

conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY



Credit priods:
A BITSCH, R. BUISSON, V. DUFFNER, F. DUPONT, C. FELLMANN,
L. FINCK, A. GRIENEISEN, A. HIRTH, R. MEYER, S.VON DER OHE,
J.-M. WENDLING, P. WOZNIAK, VT DRONE, Service Presse CD68,
Ministère de l'Environnement, SDIS 68, Collection TAVERNIER, Équipes enseignantes de nos écoles, Communes de Burnhaupt-le-Bas et de Burnhaupt-le-Haut

Burnhauptoises, Burnhauptois,



Quelle année venons-nous de vivre depuis la dernière édition de notre bulletin municipal?

Inondations, terrorisme, baisses histo-

riques des aides aux collectivités... une année folle, qui nous a fait voir des extrêmes de tous types.

#### **INONDATIONS**

Après un printemps très pluvieux et un Rachamarkt très frisquet, à trois reprises, les 8 juin, 25 juin et 27 juillet, notre commune a été touchée par des orages avec des pluies intenses, historiques. Un article détaillé en fait état dans les pages du présent bulletin. Je retiendrai de ces phénomènes climatiques extrêmes que rien ne pourra arrêter de telles quantités d'eau, rien ni personne.

La seconde leçon c'est ce formidable élan d'entraide et de solidarité qui s'est révélé entre vous tous lors des inondations. Je veux donc, une fois encore, prendre part à toutes les difficultés, pertes matérielles et surtout aux conséquences psychologiques qui vous touchent ; et vous féliciter pour cette entraide que nous avons pu constater sur le terrain. Nos remerciements vont également aux sapeurspompiers venus de tout le secteur pour les opérations de pompage de caves et interventions diverses.

Et pour conclure sur ce sujet, il est évident que d'autres enseignements sont à tirer de ces évènements. Même

si de tels volumes d'eau ne peuvent être stockés ou évacués d'un coup de baguette magique, nous n'allons pas rester les bras croisés. Des améliorations doivent être apportées à nos réseaux, une ère de modernisation de ceux-ci doit s'ouvrir. Des actions d'amélioration ont été lancées sur les fossés, des mesures d'urgence sont déjà opérationnelles sur le réseau d'assainissement, et une étude globale sera lancée prochainement.

Vous serez informés des mesures prises dans le cadre de la prévention des crues.

#### **TERRORISME**

L'histoire se répète...inlassablement ? C'est le triste constat que nous pourrions dresser après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, du 14 juillet à Nice et du 26 juillet à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Pourtant, des élans de civisme, d'opposition à cette barbarie et de solidarité se créent. Nous ne pouvons nous résigner à accepter une quelconque banalisation de ces actes ignobles, venus briser des vies, des familles, des temps de vacances et de joie... c'est inacceptable.

Inacceptable qu'en France de tels actes puissent être proférés. Ces loups (pas si égarés que cela !) ne pourront pas nous anéantir. Au contraire, chaque acte commis doit être pour nous tous le moment de dire NON à une quelconque atteinte à nos droits fondamentaux et à la démocratie. Comme vous tous je compte





sur nos services de sécurité pour venir à bout de ce fléau (et j'espère que l'année électorale 2017 ne sera pas une nouvelle occasion de surenchère et de déchirement politiciens pour de tristes fins électorales...)

A l'échelle d'une commune, chacun de nous a un rôle à tenir, dans sa famille, dans son voisinage, dans les écoles et les associations et dans tout lieu de rencontre pour faire passer un message de tolérance et de vivre ensemble et pour éviter la montée des extrêmes ou les dérives.

#### **DIFFICULTES BUDGÉTAIRES**

Voici le terme « modéré » à utiliser lorsque le sujet du racket des collectivités par l'Etat est abordé.

D'une part la baisse des dotations, difficiles à digérer pour nos finances, et d'autre part parce que les communes prétendues « riches » que nous sommes, doivent verser davantage pour celles dites « pauvres », les communes de notre vallée prennent de plein fouet cette double peine.

Les critères mis en place par le législateur, pour édicter les qualificatifs ci-dessus, sont à mon sens complètement incohérents. En définitive. toutes les communes de la vallée de la Doller doivent reverser des fonds (Burnhaupt le Bas versera près de 25 000 € cette année au titre du FPIC - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et notre commune voit ses aides (DGF - Dotation Globale de Fonctionnement) passer de 192 118 € en 2014, à 166 938 € en 2015, puis à 141 758 € en 2016 (nous avons perdu 25 000 € chaque année), alors que des communes de la couronne mulhousienne voient leurs aides augmenter !!!

On en perd son latin.

Tout choix budgétaire fait l'objet d'une réflexion particulière : comment faire mieux et plus avec cette dépense ? Quel autre choix se présente à nous ? L'exemple d'acheter deux véhicules d'occasion plutôt qu'un neuf, dont un mû par l'énergie électrique nous a permis de finaliser une dotation nécessaire à nos services techniques. Ces deux véhicules d'occasion ont coûté 24 000 € (10 000 € pour le master, 14 000 € pour le véhicule électrique).

#### **FUSION**

Une union de deux communes ne peut se faire que si les deux y consentent. Aujourd'hui ce n'est pas le cas! Il est clair que le diktat financier, de quelques économies pour deux ou trois années ne peut en aucun cas être un argument valable pour se hâter vers un mariage mal préparé avec tout ce que cela peut entraîner.

Néanmoins avec mon conseil municipal, nous sommes convaincus qu'il faut continuer de développer nos partenariats et mutualiser davantage. La porte vers des rapprochements futurs doit donc rester ouverte et je suis à l'écoute de toutes réflexions ou étude pouvant se présenter à nous. Et je reste persuadé que toutes les initiatives prises dans ce domaine nous permettront tôt ou tard de ne pas subir des voies imposées.

L'échelon de la communauté de communes, avec les nouvelles compétences qui vont lui arriver de par la loi Notre notamment (eau, assainissement, zones d'activité et économie...) semble être un potentiel fort à étudier pour aller vers plus de partage et de mutualisations.

#### **ÉCOLES**

En 2016, le chantier d'extensionréhabilitation de l'école maternelle s'est enfin achevé. Ce bel ensemble enfin opérationnel, qui aura coûté 1,8 Million d'euros TTC, sera inauguré le samedi 15 octobre 2016 au matin et vous pourrez bien évidemment venir en faire la visite. Cette école maternelle fait désormais partie de la nouvelle école primaire fusionnée (= maternelle + élémentaire). C'est sous le nom de « Lune et Fontaine », clin d'œil à nos armoiries, que nous en parlerons dorénavant.

Une directrice unique, Madame Valérie MEYER-CRAGUE en a pris les commandes au 1er septembre 2016. Je lui souhaite la pleine réussite dans ses nouvelles missions.

Pour Madame Michèle LAMBERT-HOFFERT, l'heure est venue de prendre une retraite bien méritée et je tiens à la remercier pour les longues années de service dans notre commune et plus particulièrement encore pour les deux dernières années où elle a su, avec ses équipes, enseignantes et Atsem, assurer l'accueil et l'éducation des enfants dans des locaux temporaires en période de travaux.

#### 2017

Nous préparons par ailleurs la réhabilitation de la rue de la mairie qui sera le grand chantier pour 2017. Ce projet initialement prévu en 2016, a pris du retard du fait de décisions tardives de la part de nos partenaires pour le subventionnement des travaux. Ces investissements lourds comprendront la mise en souterrain des réseaux secs (ERDF=Enedis, télécom, câble) et du fait des données techniques du projet, le périmètre des travaux s'étendra vers la rue des Sources, une partie de la rue des Seigneurs et de la rue du Burn, où un transformateur sera déplacé et une ligne de 20 000 V sera enfouie.

La rue de la Mairie et la branche nord de la rue des Sources seront mises aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) avec un parcours sécurisé. Les récentes inondations nous amènent à intégrer une amélioration du réseau d'assainissement avec la mise en place d'une conduite d'évacuation des eaux de pluies.



Pour revenir sur les évènements climatiques, ceux-ci ont donné le coup de grâce à l'ancienne salle des fêtes rue du Stade (revêtement de sol complètement déformé, faux plafond encore dégradé...).

Il en va de ma responsabilité de maire d'amener le conseil municipal vers une décision de démolition de ce que je qualifie dorénavant de ruine. Bâtiment non conforme, devenu dangereux, il faudra prendre une décision rapidement.

C'est pourquoi il faut dans un premier temps se poser la question du club house de football qu'il faudra bien maintenir à proximité des terrains de sport. Le conseil municipal a donc décidé de lancer une étude avec un cabinet extérieur le 25 juillet dernier.

Madame, Monsieur, vous comprendrez aisément que vos élus sont fortement mobilisés pour vous tous, au devenir de la commune, de ses équipements et de ses associations et je citerai 3 beaux anniversaires en 2016 :

- L'association de pêche qui a fêté dignement ses 40 ans lors de la journée de la truite le jeudi de l'Ascension à l'étang du Hagendorn,
- Les majorettes de Burnhaupt qui elles aussi ont fêté leurs 40 ans lors d'un magnifique Gala sous chapiteau en mai dernier, soirée mémorable et très réussie.
- Les 85 ans de l'ASBB, journée de fête relevée par deux matches de gala très attractifs et la remise de distinctions aux bénévoles par la ligue d'Alsace de Football le 24 juillet dernier.

Je relève aussi la très belle participation de 90 personnes lors de notre journée citoyenne du samedi 2 juillet... de beaux chantiers, une très belle journée. Merci à tous! Autre point à souligner : la deuxième édition des ateliers d'été, belle réussite appréciée des enfants comme des parents!

Je vous souhaite bonne lecture des pages de ce bulletin très complet, édition estivale exceptionnellement décalée à l'automne, et j'en profite pour remercier mes adjoints et l'ensemble du conseil municipal pour leur implication à mes côtés à la gestion de la commune. Merci également aux personnels municipaux qui ont connu une période difficile depuis le 8 juin, avec beaucoup de travail sur le terrain mais également une recrudescence de dossiers administratifs à gérer.

Bonne rentrée à tous, bel automne, et au plaisir de vous rencontrer en mairie, sur le terrain ou lors d'une prochaine manifestation de nos associations.

> Très cordialement, votre maire, Alain GRIENEISEN

#### ...... L'ÉQUIPE MUNICIPALE, TOUJOURS AU SERVICE DE LA COMMUNE.



De gauche à droite: Nadia DENTZER, Marilyne SOTHER, André HIRTH (1° adjoint), Christophe KOLB, André GENSBITTEL, Catherine GRABOWSKI, Régine MEYER (2° adjointe), Stéphanie STREICHER, Alain STEIBLE, Alain GRIENEISEN (Maire), Arsène SOTHER, Laurent FINCK (3° adjoint), Jérémy NEFF, Véronique DUFFNER, Sandrine VON DER OHE (4° adjointe), Vincent PAUTTE, Raphaëlle BITSCH, Auguste BURNER (5° adjoint), Sophie BURNER.

## TIONS 2016

On se souviendra longtemps à BURNHAUPT LE BAS de ces épisodes météorologiques exceptionnels. De fortes précipitations orageuses sont restées fixées sur notre commune et sur son bassin amont. Près d'un tiers des habitations a été touché, aussi bien dans des secteurs sensibles que dans l'ensemble de la commune, puisqu'en peu de temps les ouvrages ont été saturés ; bassin d'orage du Blingen, fossés, réseau d'assainissement et évacuation des eaux de pluie. La zone d'activités et plusieurs entreprises ont également été inondées. Rappelons qu'avant ces épisodes, un

## printemps très pluvieux avait saturé les sols d'eau.



#### Mercredi 8 juin 2016

Pluies intenses de 12h15 à 15h30 de 92 à 110 mm de pluie relevées sur la commune et le bassin amont (BURNHAUPT LE HAUT Sud, SOPPE LE BAS Est). Estimation de la période de retour : 110 ans

Débordement des fossés, bassin d'orage et saturation du réseau d'assainissement.

Deux orages stationnaires se succèdent.

Environ 250 habitations touchées (principalement des sous-sols), 30 voitures et 20 motos épaves.

De très nombreuses pertes matérielles pour les particuliers et entreprises touchés.

Dépôt de boues chariées par les pluies.

L'autoroute A36 est sous les eaux.

La commune est classée en CATASTROPHE NATURELLE au Journal Officiel du 16 juin 2016.

#### Vendredi 24 et samedi 25 juin

16h : annulation de la fête de la musique

Violent coups de vent, grêle et pluie à 22h15

50 mm de pluie enregistrées la première heure

35 mm de pluie enregistrées entre 3h et 4h du matin

Deux orages se succèdent.

Débordement des fossés, bassin d'orage et saturation des réseaux d'assainissement

Estimation de la période de retour : 50 ans

Plus de 200 habitations (principalement des sous-sols) inondées

Une fois encore de nombreuses pertes à dénombrer pour les particuliers et entreprises, des boues sont déposées par les eaux. Plusieurs communes aux alentours sont également touchées.

L'autoroute A 36 est sous les eaux.

La commune est classée en CATASTROPHE NATURELLE au Journal Officiel du 12 août 2016

#### Mardi 26 et mercredi 27 iuillet

Pluies intenses de 23h45 à 0h30

35 mm de pluie enregistrée

Estimation de la période retour : 40 ans Saturation des réseaux d'assainissement

Au moins 40 à 50 sous-sols touchés par des remontées d'eaux de réseaux.



8 juin : l'eau envahit la rue du Loup et le secteur de la déchèterie.

#### ··· L'URGENCE

Très vite les secours se mettent en marche, comme vous pourrez le lire dans l'article publié par le SDIS dans le présent bulletin, nos sapeurs pompiers ne peuvent agir partout à la fois, et bien souvent les actions sont vaines si la décrue n'a pas commencé. Coup de chapeau et MERCI aux sapeurs pompiers, renforcés par ceux des communes environnantes, ils ont géré un nombre important d'interventions.

Des torrents d'eau se déversent sur la commune, la rue principale devient un canal, celle du Blingen devient un torrent... des images nombreuses nous ont été transmises, elles sont impressionnantes et de mémoire de Burnhauptois... c'est du jamais vu!

La solidarité entre riverains qui s'est dégagée de ces évènements est remarquable. L'entraide s'organise.

Rapidement dépêchés sur place, les services du Conseil Départemental constatent les hauteurs d'eau et les premières réflexions sont lancées. Les élus départementaux ainsi que les représentants de l'Etat sont aux côtés des élus pour apporter soutien et aide à l'organisation. Merci à eux!

Le conseil municipal était également fortement mobilisé (bien que sinistré!) pour venir en aide aux sinistrés et pour l'organisation d'un repas de la solidarité servi le samedi 11 juin au soir à près de 120 personnes à la maison des associations. Ce repas a été entièrement financé par le Conseil Départemental.



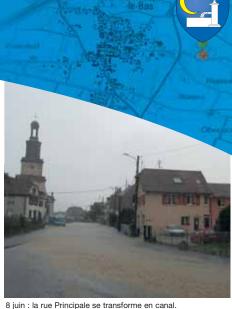
25 juin : la rocade inondée en direction du Capharnaum.



8 iuin : la rocade sous les eaux à hauteur de la zone d'activités.



9 juin : la clôture couchée par les eaux dans le prolongement du Mercengraben.



#### **...... LES PREMIERES MESURES**

Dans l'urgence, les jours suivants les inondations, une tournée des ouvrages est organisée, des buses sont débouchées, les 400 tabourets-siphon (avaloirs) sont curés et contrôlés.

Des travaux sont organisés avec des bénévoles, une bordure est créée sur le bas-côté de la route à l'entrée nord du village, le nettoyage s'organise, la commune met à disposition des bennes à encombrants pour les déchets souillés par les boues, des balayeuses-laveuses se mettent en action, les services techniques sont présents et en ordre de marche pour aider, nettoyer, dégager des ouvrages... Le syndicat d'assainissement est mobilisé.

La mairie et les services administratifs deviennent pour plusieurs jours un quartier général entièrement destiné au traitement des conséquences de ces inondations.

Les Burnhauptois sont également invités par courrier à déposer en mairie une déclaration et des photos afin de compléter le dossier de demande de classement de la commune en « catastrophe naturelle ».

Les machines du conseil départemental sont également sur site pour des travaux de curages ponctuels et pour ériger une digue du côté du parking, rue du Stade.



25 juin : le secteur Blingen - Chapelle sous les eaux



8 juin : à la déchèterie, l'eau arrive de partout.



8 juin : le chemin du Blingen, devenue un torrent, inonde le secteur de la chapelle.



Les terrains de sport servent de polder.

## ATIONS 2016

#### **....** TRAVAUX 2016

Les travaux les plus impressionnants ont été ceux menés par l'Auroroute Paris Rhin Rhône pour rétablir les talus emportés par les flots. Aussi bien sur le fossé du Meckenacker qu'au niveau du passage inférieur en bas de la rue de la Mairie. Des centaines de tonnes de roches sont mises en œuvre. En parallèle des travaux sont lancés début août dans le secteur de la chapelle pour reprofiler le lit du fossé du Blingen, reprendre le fond de forme du fossé dans le bassin d'orage, remplacer une buse, ... des travaux d'enrochement suivront.

Des noues de déversement sont créées dans le chemin du Meckenacker (vers l'aire de jeux rue de Cernay), des fossés annexes sont curés. Début septembre c'est dans l'ensemble de la zone d'activités que les fossés seront curés et reprofilés.

Par ailleurs, des surverses provisoires ont été installées sur le réseau d'assainissement près de la chapelle et de l'entrée nord du village. Une étude globale sur l'ensemble de la commune sera lancée cet automne pour dégager les priorités en termes de travaux d'amélioration et pour recenser et cartographier l'ensemble des ouvrages.



Avec les services de l'Etat, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, les instances du monde agricole, les autoroutes Paris Rhin Rhône, nous travaillons à trouver des solutions d'aménagement pour minimiser l'effet de tels évènements pour la commune. En effet, même s'il est impossible de contenir de tels volumes d'eau (par exemple le 8 juin ce sont près d'un million de mètres cubes d'eau qui se sont déversés sur la commune, ce qui équivaut presque au lac d'Alfeld!) nous ne restons pas les bras croisés et sommes en réflexion pour aller vers des mesures concrètes.

Par ailleurs une étude est lancée sur les secteurs de l'entrée nord du village (face rue du Marais) pour l'aménagement définitif intégrant les problématiques de saturation de réseaux. Le syndicat d'assainissement de son côté a lancé une étude complète du réseau et des pistes d'améliorations sont avancées.



Des images devenues courantes.



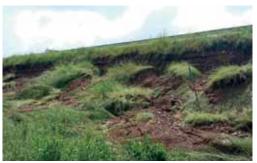
9 juin : le Sous-Préfet Daniel MÉRIGNARGUES constate l'ampleur des dégâts.



9 juin : les élus départementaux, avec le Président Eric STRAUMANN, sur les lieux.



Les bennes placées dans la commune, maintes fois vidées



Le talus de l'A36 endommagé sur plusieurs dizaines de mètres



Rue du Blingen : après la décrue, on constate la hauteur d'eau.



#### **LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS TOUCHÉS**

Plusieurs bâtiments publics ont été inondés : services techniques, maison des associations, périscolaire, mais le plus touché de nos bâtiments est la salle des fêtes rue du Stade. Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial, des mesures doivent être prises prochainement à l'égard de cette ancienne salle, désormais inutilisable.

#### ··· CONSTATS ET DÉCOUVERTES : DES SURPRISES DANS LES BOUCHES D'ÉGOUTS!

Le curage, pourtant annuel, a permis de découvrir des surprises qui traduisent les incivilités de certains : des restes de béton, de plâtre, des huiles de vidange et des huiles de friteuse et même ... une paire de béquilles ! ... sans commentaire.

De même, il est rappelé que les herbes de tontes ne doivent en aucun cas être déposées sur les berges ou dans les fossés ! Ces herbes sont de véritables bouchons pour les buses et canalisations en cas de montée des eaux.

#### 

A ce jour les dépenses s'élèvent à plus de 35 000 € pour la commune, et ce n'est qu'un début.

Rien que la mise à disposition des bennes pour nos concitoyens et le traitement de déchets s'élèvent à près de 20 000 €. Un point financier détaillé sera établi après la première série de travaux en cours.

#### **RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE**

Cette reconnaissance est essentielle pour les assurés. Elle permet d'activer la clause « catastrophe naturelle » de votre contrat d'assurance, d'ouvrir à indemnisation et de prolonger la période de déclaration de sinistre de 10 jours à partir de la publication au Journal Officiel.



Les habitants témoignent.



#### **…**→ POUR CONCLURE

La commune vient de vivre des évènements exceptionnels. Fort heureusement il n'y a pas de victime à déplorer. Si nous avions eu 10 bassins d'orages (soit 10x 16 000 m³) nous n'aurions tout de même pas pu retenir ces quantités d'eau (plus d'un million de m3). Un réseau d'assainissement est calibré pour accepter en règle générale une pluie décennale. Mais pour une pluie cinquantenale voire une pluie centenale... c'est impossible. Néanmoins la réflexion du Conseil Municipal doit être de profiter de chaque tranche de travaux de voirie pour anticiper et démarrer une nouvelle étape de grands travaux pour BURNHAUPT LE BAS qui doit consister à terme de ne plus avoir de réseau unitaire, mais des réseaux séparatifs dans l'ancienne partie du village (c'est déjà le cas dans les lotissements aménagés depuis une vingtaine d'années).

Nous vous tiendrons informés prochainement des évolutions de ces dossiers qui nous mobilisent désormais au quotidien et qui font partie des priorités pour vos élus.

Par la présente le Maire remercie toutes les personnes, bénévoles, élus, services de secours, services départementaux et de l'Etat mobilisés à nos côtés depuis la première heure.



Dans les situations courantes et quotidiennes d'intervention, lors de toutes demandes de secours par un appel au 18, les sapeurspompiers du Haut-Rhin, dont ceux du Centre de Secours de Burnhaupt-le-Bas disposent de 8 minutes, pour armer le premier engin et sortir, avec un délai d'arrivée sur les lieux de maximum 20 minutes après déclenchement par le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) Départemental basé à Colmar.

Lors d'événements climatiques exceptionnels, localisés sur un ou plusieurs secteurs du Département, le CTA est lui aussi submergé d'appels 18, ce qui peut expliquer des difficultés ou des délais d'attente longs pour le joindre.

Au cours de situations telles que celles que notre secteur a vécu les 8 et 25 juin 2016, c'est un dispositif opérationnel particulier qui est mis en œuvre dans les Centres de Secours afin de pouvoir arriver à traiter au mieux et progressivement un nombre très important de demandes de secours.

Les centres impactés par ces faits d'intempéries basculent en mode Opérations Multiples (OPM) avec la création d'un Poste de Commandement local pour assurer une gestion de la crise au plus près du terrain. Une organisation délocalisée dans le centre pour gérer les moyens humains et matériels disponibles sur tout le secteur proche est mise en œuvre.

Les fiches d'intervention sont transmises par le CTA, généralement par vagues, au Centre de Secours territorialement compétent où elles sont prises en compte et traitées au fur et à mesure selon le caractère d'urgence et les informations qui y sont mentionnées.

#### Quelques chiffres:

- Le mercredi 8 juin entre 14h38 et 00h11, ce sont 140 interventions traitées par 87 sapeurs-pompiers et 23 véhicules et engins, principalement localisées sur la commune de Burnhaupt-le-Bas.
- Le samedi 25 juin de 3h22 à 14h13, ce sont 203 interventions traitées par 92 sapeurs-pompiers et 27 véhicules et engins, sur un secteur plus large impactant également les communes de Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Soppe-le-Bas, Diefmatten, Hecken et Gildwiller

Ces chiffres permettent d'expliquer que, dans des situations extrêmes comme celles-ci, tous les moyens qui peuvent être mis en œuvre sont très vite et inévitablement insuffisants. Au début de l'évènement, la montée en puissance de notre organisation, basée exclusivement dans nos secteurs, sur des Sapeurs-Pompiers Volontaires, se fait progressivement selon la disponibilité des effectifs et des matériels mobilisables.

Dans ces situations, notre organisation consiste dans un premier temps à prioriser les chantiers, en fonction de la gravité de la situation et de l'urgence. Des interventions classifiées urgentes ou présentant une indication de péril imminent sont traitées en priorité et sans délai. Des interventions qui ne présentent pas de caractère particulier seront traitées au fur et à mesure de la disponibilité de nos moyens, soit parfois plusieurs heures après la fin des intempéries.

Quoi qu'il en soit, lors des événements du mois de juin dernier, à l'exception d'actions de mise en sécurité de personnes ou de biens, aucune action n'a pu être efficacement engagée avant la fin des pluies et avant que la situation météorologique ne se calme pour permettre un début de décrue naturelle.

Puis au fur et à mesure de l'avancement les équipes sont engagées afin d'aider à un retour progressif à une situation « normale ».

Bien souvent, après quelques heures, suite à la décrue mais aussi à la mobilisation et à l'entraide des concitovens, notre intervention devient limitée, voir inutile. Mais, des situations plus problématiques nous obligent souvent, même bien après la fin de l'événement, à mettre en œuvre des moyens et des techniques de pompage et d'épuisement adaptés.

Les 8 et 25 juin, les équipes sont restées engagées à chaque fois pendant une dizaine d'heures, ce qui est un délai normal et toutefois limité pour traiter de telles situations. Même si, pour certains, ces délais semblent longs, il faut avoir présent à l'esprit qu'il est matériellement impossible de mener de front plusieurs dizaines d'interventions en des délais plus contraints.

La mise en œuvre de cette procédure Opérations Multiples permet aux sapeurs-pompiers de mutualiser leurs forces, de mobiliser tous les moyens disponibles localement sur le secteur, les moyens du Centre de Secours, mais aussi les moyens des communes limitrophes rattachées. C'est pourquoi chacun a pu constater que des sapeurs-pompiers dans des engins issus des centres communaux des villages alentours étaient engagés dans notre commune aux cotés des moyens du Centre de Secours local.

Lors des deux épisodes, le Centre de Secours de Burnhaupt a pu compter en complément de tous les moyens des centres du secteur, sur l'appoint précieux en matériels spécifiques de pompage d'une cellule départementale dépêchée à partir du Centre de Secours d'Altkirch.

En complément des missions liées à ces Opérations Multiples, nous avons l'obligation de maintenir notre capacité opérationnelle courante, afin de pouvoir assurer des opérations classiques, principalement en ce qui concerne le secours à personnes. A deux reprises lors de la matinée du samedi 25 juin, le VSAV (l'ambulance) du Centre a été engagé à l'extérieur de notre commune pour des opérations de secours.

Par chance aucun accident, aucun blessé n'a été à déplorer au cours de ces deux épisodes d'orages catastrophiques.

Ces situations du mois de juin 2016, dans notre commune, bien que rares et exceptionnelles par leur intensité, ont mis en évidence nos limites face au déchainement des éléments.

Sans de l'entraide, de la bonne volonté et de la compréhension, il est plus difficile de s'en relever. Les sapeurs-pompiers engagés sur le terrain ont pu constater que bien souvent la solidarité a fonctionné à plein.

Le Chef de Centre – Capitaine Daniel RICHERT

# POINTS IMPORTANTS ABORDES LORS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL



## **SÉANCE ORDINAIRE**

Ateliers d'été: création d'une régie de recettes

Nomination d'un régisseur titulaire et des mandataires suppléants pour le Rachamarkt

Motion de soutien à l'Office National des Forêts pour le maintien de ce service public forestier

Convention avec le Crédit Agricole : dispositif de banque mobile (au centre du village le mercredi après-midi).

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 JUILLET 2015**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach par l'ajout de cette compétence.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a rendu les Communautés de Communes compétentes pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il avait déjà été question de ce nouveau document d'urbanisme et de cette démarche à l'échelle intercommunale lors de précédents conseils municipaux, mais une nouvelle loi, celle du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises, est venue apporter des précisions, notamment au niveau du calendrier.

Initialement, plusieurs dates butoirs avaient été avancées, sur la caducité des Plans d'Occupation des Sols (POS) le 27 mars 2017, sur les obligations de grenellisation des PLU au plus tard le 1er janvier 2016 ou encore sur la mise en compatibilité des PLU avec un SCOT approuvé. Mais désormais, si un EPCI engage l'élaboration d'un PLUi avant le 31 décembre 2015, s'il débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi avant le 27 mars 2017, et s'il approuve le PLUi avant le 1er janvier 2020, alors l'ensemble des dates butoirs mentionnés précédemment ne s'appliquent plus. C'est-à-dire que les documents d'urbanisme actuels sont prorogés si la commune passe au PLUi. Etant donné qu'il ne semble pas y avoir de formation de minorité de blocage dans les collectivités environnantes par rapport à ce dossier, il est demandé aux communes d'approuver en conseil municipal le transfert de compétence de l'élaboration du PLUi à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

En ce qui concerne Burnhaupt-le-Bas, la principale crainte des élus était de devoir appliquer le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'il y avait eu caducité du POS. Ce qui n'est plus le cas. Il y a également eu des avancées au niveau de la réflexion intercommunale : une commission des maires sera certainement prévue, ainsi que l'embauche vraisemblable d'une personne chargée de s'occuper des permis. En outre, les PLUi seront certainement obligatoires à partir de 2020 et il faudra de toute façon se mettre au diapason du SCOT. Monsieur le Maire est donc favorable au transfert de compétence.

Au niveau de la Communauté de Communes, la majorité des communes est favorable à cette modification de statut. Un seul doute subsiste sur les incidences financières de ce changement. Qui va payer ? Les communes ou l'intercommunalité ? Il faudra veiller à ce que le PLUi ne coûte pas trop cher et fournir pour cela un travail en amont des plus conséquents. A noter que dans l'immédiat, les estimations portent sur un montant de 40 000 euros pour les communes et 300 000 euros au niveau intercommunal.

Décision: approbation de la modification des statuts suivante: 3.1

Aménagement de l'espace : ajout de la compétence suivante : Urbanisme: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanents : Huit jeunes seront recrutés pour la période estivale par durée de 2 semaines.

Modification mineure du règlement du lotissement Les Vergers 1 et Les Vergers 2 par rapport aux clôtures (grillages) : priorité au vert, blanc et gris accepté.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015**

Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte : projet de signature de la convention concernant l'éclairage public

Le 07 avril 2015, le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas avait déjà délibéré sur un projet d'éclairage public présenté au Pays Thur Doller dans le cadre du Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte, une convention doit être prochainement signée avec les services de l'Etat. Le syndicat mixte a demandé à la commune de reprendre une délibération retraçant plus précisément l'évolution du projet et les termes de la convention.

Après examen par les services de l'Etat et appui par le bureau du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, le projet d'éclairage public d'un montant total de 38 515,48€ TTC (hors location nacelle et régie) sera subventionné par le programme TEPCV à hauteur de 7000€. Une convention mère cadre doit être signée avec le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, lauréat TEPCV, d'ici fin septembre 2015. En parallèle, chacune des collectivités porteuses de projets reconnus TEPCV doit signer une convention fille, sur le modèle de la convention mère. Ces documents sont en cours de rédaction avec les services de l'Etat



Signature de la convention, à Paris, le 13 novembre 2015.

Au titre des obligations incombant aux collectivités subventionnées par le programme TEPCV figurent les obligations suivantes pour la collectivité:

# Décision : - de continuer le système actuel, à savoir : verser une aide financière à toutes les familles burnhauptoises qui en font la demande, sur présentation d'une attestation scolaire, pour les

- suivre et réaliser le bilan des actions mises en œuvre,
- en terme de communication, apposer obligatoirement le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les projets.

Aussi, il est proposé au conseil de valider une convention fille définissant les modalités générales d'utilisation des fonds TEPCV. Adopté à l'unanimité.

Office National des Forêts: approbation de l'état d'assiette 2017 et du programme des travaux d'exploitation 2016

### Associations : versements de subventions suite aux Ateliers d'été

La première édition des Ateliers d'été a été un succès, tant par l'engouement des jeunes participants que par l'investissement des associations communales et des bénévoles. Au niveau de la comptabilité, il y a eu 310 inscriptions qui ont généré une recette de 988€. A ceci s'ajoute une subvention de 1000€ versée par la CAF pour l'organisation des activités, soit une recette globale de 1988€.

Pour les dépenses, il est proposé d'accorder une subvention de 25€ aux associations qui ont organisé des activités. Ce montant correspond à ce que donne l'OSCB à Burnhaupt-le-Haut. Il s'agit de reverser cette somme a minima, c'est-à-dire que si une association a encaissé 4€ de recette pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25€.

A l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée. Pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

#### Subventions pour les voyages scolaires

Depuis plusieurs années, la commune verse 10€ par nuitée aux parents dont les enfants partent en voyage scolaire, dans la limite de 5 nuits, soit 50€ maximum par enfant. Les conditions sont les suivantes : l'enfant doit résider à Burnhaupt-le-Bas et ce financement ne concerne que les voyages organisés par les collèges et les lycées. A titre d'exemple, les parents, qui ont un enfant scolarisé au collège de Burnhaupt-le-Haut et qui part en voyage scolaire pendant 5 jours dont 4 nuits, peuvent percevoir une aide de 40€ de la part de la commune. Pour le versement, les parents doivent apporter en mairie une attestation de la part du collège ou du lycée.



- de continuer le système actuel, à savoir : verser une aide financière à toutes les familles burnhauptoises qui en font la demande, sur présentation d'une attestation scolaire, pour les voyages scolaires des collégiens et des lycéens jusqu'à la terminale. Cette aide est de 10€ par nuit, dans la limite de 5 nuits par enfant et par an, en sachant que les demandes sont accordées en concordance avec l'année civile. Cela signifie que les demandes d'aides pour les voyages scolaires de l'année 2015 sont acceptées jusqu'au 31 décembre 2015.
- de communiquer cette décision dans l'Info Express mensuelle pour une plus large diffusion et un bilan financier sera fait en 2016.

#### Agenda d'Accessibilité Programmée - Plan Ad'Ap:

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » a placé au cœur de son dispositif l'accessibilité des bâtiments pour toutes les personnes en situation de handicap. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers, et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dispositif obligatoire permet d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans pour les maîtres d'ouvrage ou exploitants dont les ERP ne répondent pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par rapport à ces délais, deux solutions s'offrent aujourd'hui aux communes :

- Avoir réalisé l'ensemble des travaux de mise en accessibilité avant le 1er janvier 2015. Dans ce cas, une attestation d'accessibilité est délivrée par les services de l'Etat.
- Déposer un Ad'AP auprès de la préfecture avant le 27 septembre 2015. Il s'agit en quelque sorte d'un calendrier qui explique les travaux d'accessibilité à prévoir dans le temps, sur des périodes de 3, 6 ou 9 ans (si dérogation), aussi bien dans les aspects matériels que financiers.



M. André HIRTH expose la situation de la commune. Actuellement, il y a 3 ERP accessibles - la chapelle, la maison des associations, l'école primaire – et 1 IOP (Installation Ouverte au Public) le nouveau cimetière. Ces sites sont considérés comme accessibles.

L'école maternelle est un cas à part car en cours de construction, mais les autres bâtiments et sites communaux ne sont pas aux normes et d'importants travaux sont à prévoir. Des diagnostics accessibilité ont été réalisés pour la voirie et les bâtiments et la commission voirie et bâtiments s'est penchée sur la question du plan Ad'AP. Il est ressorti des réunions un tableau qui constitue l'outil de base pour le calendrier des travaux à suivre ces prochaines années.



## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2015

Dénomination d'une voie communale dans le lotissement « Les Vergers » : décision de prolonger la rue des Vergers et de nommer la rue sans issue « impasse du Chêne ».

#### Concours « Maisons Fleuries 2015 »: prix et bons d'achat

La Commission communale Cadre de Vie, accompagnée de professionnels, s'est réunie le 22 août 2015 pour faire le tour habituel de la commune afin d'identifier les lauréats du concours des maisons fleuries. Les notes ont été attribuées en fonction de plusieurs critères et les habitations ont été séparées en deux catégories : les maisons ou appartements avec jardin - les maisons ou appartements sans jardin (fenêtres et balcons seuls). Voir les résultats en page 38-39.

Les mieux classés reçoivent un prix qui leur sera remis lors d'une cérémonie prévue le 3 décembre 2015 : 1er prix : 150 $\in$ , 2e prix : 125 $\in$ , 3e prix : 75 $\in$ , 4e prix : 60 $\in$ , 5e prix : 45 $\in$ .

#### Décision:

- -d'attribuer les prix et bons d'achats aux gagnants du concours communal des maisons fleuries 2015 selon le vote de la commission et la décision du jury.
- -de reconduire le principe des bons d'achat de 15€ par la commune, abondés de 10€ par Les Jardins de Burnhaupt (Ets Schott) pour les 16 premiers de chaque catégorie, soit pour 32 personnes.



#### Fixation des tarifs du bois d'affouage 2016 :

En 2015, le prix du stère pour le bois d'affouage était de  $48 \in$ . Il est proposé de passer à  $49 \in$  suite à une hausse de l'ensemble des coûts pour cette opération, ce qui fixe le prix de la corde (4 stères de bois) à  $196 \in$ .

En effet, le coût du stère dépasse les 48€ à la charge de la commune (40,50€ pour le débardage, façonnage, abattage, 3€ le m3 d'honoraires pour l'ONF, temps de travail consacré par les services communaux etc.). Le but pour la commune est de rendre un service à la population, mais pas de perdre de l'argent, d'où la proposition d'augmenter le prix d'un euro, car il faut tout de même que les demandeurs aient un intérêt à passer par ce service.



Décision d'établir le prix du stère à 49€, soit 196€ la corde, pour le bois d'affouage 2016.

### Tarif des locations des salles de la Maison des Associations à partir du 1er janvier 2016



Tarifs pour la grande salle :

- Caution: 2000 euros.
- Prix de location: 220 euros charges incluses. La salle est toujours louée avec la cuisine du samedi matin au dimanche soir, sauf cas exceptionnel (mariage ou noces d'or) où elle peut être louée à partir du vendredi soir. Elle est louée sans la scène.
- Montage/démontage de la scène : supplément de 30 euros.
   Tarifs pour les petites salles :
- Caution : 500 euros.
- Prix de location : 20 euros charges incluses. Durée maximale : une journée.

Informations complètes en mairie.

#### Vente de matériel communal au profit du CCAS

Suite aux différents travaux effectués cette année dans les écoles, à la mairie, et suite à l'acquisition de nouveaux matériels pour le service technique, plusieurs objets n'ont plus d'utilité. Un inventaire a été réalisé, il comprend des radiateurs, tables, jeux de luminaires, étagères, accessoires de cuisine, débroussailleur thermique etc. Décision à l'unanimité de réformer le mobilier définit dans la liste annexée au procès-verbal et de le donner gracieusement au CCAS.

## \*\*\* SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2016

### Demande de subvention à la Région Alsace pour une étude hydroélectrique

Décision d'approuver la réalisation d'une étude hydroélectrique par l'entreprise HydroAlsace sur le canal du Steinbaechlein (subvention de 70 % pour les études).

### Proposition d'une direction unique entre l'école maternelle et l'école élémentaire à partir de la rentrée 2016

Le sujet d'une direction unique entre l'école maternelle et l'école élémentaire est actuellement évoquée car il y a une multiplication de facteurs concordants qui arrivent au même moment et qui ne se présentent que rarement : d'une part la directrice de l'école maternelle, Mme Michèle LAMBERT-HOFFERT, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire, d'autre part une nouvelle directrice, Mme

## POINTS IMPORTANTS ABORDÉS POINTS IMPORTANTS ABORDÉS LORS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Valérie MEYER-CRAGUE, a pris ses fonctions à l'école élémentaire à la rentrée de septembre. Celle-ci a fait une demande pour postuler au poste de directrice d'une école primaire unique et semble être motivée et avoir toutes les compétences requises pour porter un tel projet.

Qu'est-ce qu'implique une direction unique ? L'école maternelle et l'école élémentaire fusionneraient pour ne former plus qu'une école primaire. A ce jour, les deux écoles sont proches géographiquement, elles sont côte à côte et pourraient ne devenir qu'un seul bloc scolaire qui fonctionnerait d'une manière cohérente aussi bien pour la gestion administrative, que pour les ressources humaines et la gestion des programmes d'activités scolaires. D'autres points positifs seraient apportés par la fusion dont l'amélioration de la fluidité du parcours des élèves, une interlocutrice unique pour la commune et la possibilité de création d'un véritable pôle bilingue. Au niveau de l'organisation entre les blocs monolingues et bilingues, rien ne changerait. Les effectifs de la maternelle resteraient comptabilisés comme pour une école maternelle distincte et les effectifs de l'école primaire resteraient comptabilisés comme pour une école primaire à part. Il n'y a aucun changement au niveau de la comptabilité des effectifs et aucune ouverture ou fermeture de classe autre que celle qui se produirait en temps normal sans la fusion. A titre d'exemple, il y aura des fermetures et des ouvertures de classes en septembre 2016, qu'il y ait fusion ou non.

En outre, la directrice de l'école maternelle n'a actuellement aucune journée de décharge pour s'occuper des affaires courantes et de la gestion de son école car il n'y a pas assez d'effectif. A l'école élémentaire, la directrice a une journée de décharge. S'il n'y a plus qu'une seule école primaire, la directrice aurait deux journées de décharge et donc davantage de temps pour se consacrer à une bonne gestion des écoles.

Un exemple similaire de fusion qui s'est bien déroulée est à signaler dans la commune de Guewenheim.

Décision de donner un avis favorable à la fusion des écoles de la commune pour la rentrée scolaire 2016.

#### Désignation d'un représentant au sein du comité de pilotage du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal):

M. Auguste BURNER, adjoint à l'urbanisme, représentera la commune au sein du comité de pilotage du PLUi.

#### Etude pour la réhabilitation de la maison alsacienne située 5 rue de la Mairie

Inoccupée depuis une trentaine d'années, la maison alsacienne située 5 rue de la Mairie est en train de se dégrader fortement. Il faut prendre une décision pour l'avenir de ce bâtiment communal : le réhabiliter ou le démolir à terme. car ce n'est pas utile de garder un bâtiment communal vide, sans fonction et qui tombera en ruine



avec le temps. La réflexion autour de la réhabilitation de cette maison s'articule avec celle sur l'accessibilité de la mairie. Réhabiliter la maison alsacienne pourrait permettre de résoudre le problème en y installant la salle du conseil et des cérémonies tels que les mariages.

La réhabilitation revêt principalement un intérêt patrimonial, puisqu'il s'agit d'une des dernières maisons alsaciennes à pans de bois datée du XVIIIe siècle dans la commune, ce qui est rare dans le secteur du fait des destructions de guerre.

Pour ce projet, le Maire a fait appel à Monsieur Marc GRODWOHL, archéologue indépendant, co-fondateur de l'Ecomusée d'Alsace et certainement l'un des meilleurs spécialistes pour ce type d'architecture. Il propose de réaliser une étude pour un montant de 4 032€ TTC. Celle-ci comprendrait une analyse architecturale et archéologique du bâtiment, la réalisation de plans divers et de relevés des cotes, une analyse sur les contraintes et atouts du bâtiment, le coût de la réhabilitation, ce qu'il est possible de concevoir en terme d'aménagement des espaces etc.

Le Conseil Municipal approuve l'étude de Monsieur Marc GRODWOHL sur la réhabilitation de la maison alsacienne située 5 rue de la Mairie pour un montant de 3 360€ HT, soit 4 032€ TTC.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2016**

#### Approbation du Compte Administratif 2015 : Commune

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente le déroulement de la séance et des votes budgétaires en rappelant que le Compte Administratif retrace les écritures comptables effectuées par la mairie au cours de l'exercice passé, que le Compte de Gestion reprend les écritures comptables de la Trésorerie de Masevaux, et que les deux documents doivent parfaitement coïncider à tout point de vue. Une lecture par article et par section est proposée en séance et les votes se font par chapitre.

Pour le Budget Principal, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 et adopte les résultats à l'unanimité :

Le résultat de l'exercice 2015 pour la section de fonctionnement : 465 968,99 €

Le résultat de l'exercice 2015 pour la section d'investissement : 375 971,73 € Le résultat reporté de l'exercice 2014 : 480 256,37 € Le résultat global de clôture 2015 est le suivant : 575 614,11 €



#### Approbation du Compte Administratif 2015 : CCAS

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « CCAS » et adopte les résultats à l'unanimité : Le résultat global de clôture 2015 est le suivant : 2 386,32 €



#### Approbation du Compte Administratif 2015 : Forêt

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Forêt » et adopte les résultats à l'unanimité : Le résultat global de clôture 2015 est le suivant : 86 863,45 €

#### Approbation du Compte Administratif 2015 : Zone d'Activités

Le dernier Compte Administratif 2015 à être examiné est celui du Budget Annexe « Zone d'Activités ». Le Conseil Municipal adopte les résultats à l'unanimité.

Le résultat global de clôture 2015 est le suivant : 2 878,90 € Le budget de la Zone d'Activités étant désormais clôturé, le solde de 2 878,90 euros sera intégré au Budget Principal 2016.

#### Approbation du Compte de Gestion 2015 : Commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion du trésorier municipal pour le Budget Principal de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

#### Approbation du Compte de Gestion 2015 : CCAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion du trésorier municipal pour le budget « C.C.A.S. » de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

#### Approbation du Compte de Gestion 2015 : Forêt

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion du trésorier municipal pour le budget « Forêt » de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.



Approbation du Compte de **Gestion** 2015 : Zone d'Activités Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion du trésorier municipal pour le budget « Zone d'Activités » de l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Achat d'une parcelle de forêt : parcelle section 55 numéro 7 – lieudit Grossematten – d'une contenance de 79a 10ca et située en forêt le long de la Doller.

#### **ONF :** approbation du programme d'actions pour l'année 2016 Le Maire expose le programme d'actions prévu par l'Office National des Forêts pour l'année 2016 :

- Travaux de maintenance : entretien dans les parcelles 17, 4, 12 et 13 en partie. Coût : 2 570 € HT.
- Travaux de plantation : fourniture de plants de chêne, régénération par plantation, fourniture de protections individuelles contre le gibier, dans les parcelles 8 et 15a. Coût : 2 640 € HT.
- Travaux sylvicoles : taille de formation dans la parcelle 10. Coût : 840 € HT.

- Travaux d'infrastructure : réfection généralisée dans les parcelles 7, 8 et 10, et travaux d'entretien dans les parcelles 11 et 12. Coût : 4 780 ∈ HT.
- Travaux divers : matérialisation des lots de bois de chauffage.
   Coût : 550 € HT.
- Frais de gestion, cotisation accidents agricoles et divers : 150€ HT.

Décision de valider le programme des travaux 2016 prévus par l'Office National des Forêts.

#### Indemnité des placiers à l'occasion de la Foire aux râteaux 2016

Une vingtaine de personnes sont nécessaires pour assurer le placement des commerçants et le stationnement des véhicules pour la journée du lundi 16 mai 2016, date du Rachamarkt. Ces personnes sont habituellement indemnisées pour le temps passé au service de la commune (hors bénévoles associatifs et membres des Jokers de la route – TCMI).

Décision de verser une indemnité de 70 € brut aux personnes qui aident à la bonne organisation de la foire aux râteaux.



## ··· SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016

#### Affectation des résultats de l'exercice 2015 : CCAS

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015, considérant les résultats de l'exercice 2015 et les résultats reportés de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

> La somme de 2 386,32€ est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement du budget CCAS 2016.

#### Vote du Budget Annexe 2016 : CCAS

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente à l'assemblée un budget annexe 2016 équilibré en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 3 136,32€. Adopté à l'unanimité.

#### Affectation des résultats de l'exercice 2015 : Forêt

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015, considérant les résultats de l'exercice 2015 et les résultats reportés de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

> La somme de 85 534,95€ est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement du budget Forêt 2016.

# Pour l'exercice 2016 le produit de ces quatre taxes est estimé à 676 906€. Ces javes de l'Etett en fenetiere du bien imme biliere et paragét

Vote du Budget Annexe 2016 : Forêt

Madame l'adjointe présente à l'assemblée un budget annexe 2016 équilibré en section d'investissement à 39 328,50€ et en section de fonctionnement à 180 534,95€.

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'exercice 2015 : Budget Principal Après approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015,

Considérant les résultats de l'exercice 2015 :

- 375 971,73€ d'excédent en section d'investissement ;
- 465 968,99€ d'excédent en section de fonctionnement ; Et les résultats reportés de l'exercice 2014 :
- 393 824.47€ de déficit en section d'investissement ;
- 607 754,23 € d'excédent en section de fonctionnement ; Vu les crédits reportés à couvrir ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'affectation suivante :

> La somme de 593 466,85€ est affectée au compte 1068 – excédents de fonctionnement – au Budget Principal 2016 et fera l'objet d'un titre de recette en investissement.

#### Impôts locaux : taux 2016

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, il est proposé d'augmenter le taux des quatre taxes locales de 1% en 2016. Cette augmentation s'explique par la baisse des dotations de l'Etat, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement, malgré des travaux d'investissement conséquents qu'il convient de poursuivre et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la cité. Ainsi à Burnhaupt-le-Bas, une nouvelle école maternelle est en cours de construction et un projet de réfection de voirie et d'enfouissement des réseaux est prévu pour 2017. Cette hausse de 1% intervient également après une pause fiscale d'une année. Elle générera une hausse des recettes fiscales de 6 688€.

Par conséquent, les taux pour 2016 se déterminent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : taux de 13.34 % pour une base prévisionnelle de 1 984 000 et un produit attendu de 264 666€.
- Taxe sur le foncier bâti : taux de 10.72 % pour une base prévisionnelle de 1 765 000 et un produit attendu de 189 208€.
- Taxe foncière sur le non bâti : taux de 54.26 % pour une base prévisionnelle de 46 300 et un produit attendu de 25 122€.
- Cotisation foncière des entreprises : taux de 16.52 % pour une base prévisionnelle de 1 198 000 et un produit attendu de 197 910€.



Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1%.

Adopté à l'unanimité.

#### Attribution des subventions communales 2016

Sur proposition de la Commission des finances qui a étudié les demandes de chaque association, le conseil a décidé de voter les subventions aux associations pour un montant de 25 554,64 $\in$ .

Les critères pour accorder des subventions sont précis et définis à l'avance. Ils sont les mêmes pour tous sauf proposition particulière de la commission. Les associations doivent être à jour d'assurances, de statuts et proposer un projet pour l'exercice en cours. Les autres frais de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte dans ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

#### Vote du Budget Principal 2016

Mme Régine MEYER, adjointe, présente à l'assemblée un budget principal 2016 équilibré en section d'investissement à 1 353 108,60 € et en section de fonctionnement à 1 131 096 €.

Adopté à l'unanimité.



### Motion de soutien au régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Demande de subvention à la Région au titre du plan de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants. La Région a décidé de lancer un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants doté de 23 millions d'euros, afin notamment d'apporter une aide concrète à l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil. Les collectivités éligibles ne peuvent bénéficier de ces subventions qu'une seule fois et uniquement pour les travaux mis en chantier au plus tard d'ici la fin de l'année 2016. Il s'agit donc d'une aide ponctuelle pour des travaux dont les dépenses sont prévues cette année.



Il est à noter que le montant de l'aide s'élève à 20% maximum du coût hors taxes des travaux, plafonné à 20 000€, et que les projets d'investissement doivent correspondre à des critères précis. Ils doivent notamment participer à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants, ou permettre de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts, et dont la réalisation ne peut débuter faute de financements publics suffisants.

Décision de faire la demande de subvention à la Région.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Le sujet préoccupant des inondations a été évoqué en entrée de séance. Voir l'article complet dans ce bulletin.

Signature de baux ruraux et de conventions d'occupation précaire La commune a récupéré dernièrement la jouissance des parcelles agricoles qu'elle louait depuis de nombreuses années à M. STRUB François, elle a acheté quelques autres parcelles, et un tri a été réalisé dans les baux ruraux actuellement en vigueur.



Suite à ce travail et à ces nouvelles données, il est proposé de louer ces parcelles aux exploitants burnhauptois.

Tarifs relatifs aux frais de nettoyage et/ou de dépôts sauvages Le Syndicat Mixte de Thann-Cernay a délibéré le 23 mars 2016 son nouveau règlement de collecte des déchets en votant de nouveaux



tarifs d'enlèvement en cas de dépôts sauvages, ce qui rend caduc l'arrêté n°38-09 du 3 juillet 2009 qui régissait les dépôts sauvages à Burnhaupt-le-Bas.

Par conséquent, en vue d'harmoniser les pratiques dans le secteur du Syndicat, les tarifs suivants sont proposés à l'assemblée délibérante pour le ramassage des dépôts sauvages :

- Sacs poubelles: 100 euros;
- Ramassage de déchets occasionnant un transport par camion vers la déchetterie (un aller-retour): 300 euros;
- Par aller et retour de camion supplémentaire vers la déchetterie : 300 euros :
- Frais acquittés pour les déchets nécessitant un traitement particulier (amiante, pneus etc.): facturation supplémentaire des frais réels acquittés par la commune pour la prestation d'élimination.

En outre, en cas de danger grave imminent, il pourra être ordonné l'exécution des travaux rendus nécessaires par les circonstances. Adopté à l'unanimité.

Signature d'un bail emphytéotique de 18 ans avec le Conservatoire des Sites Alsaciens



Il s'agit des parcelles suivantes sur les berges de la Doller :

- Lieu-dit « Hoellenweg », Section 55 n°2, d'une contenance de 2 hectares 18 ares.
- Lieu-dit « Grossematten », Section 55 n°4, d'une contenance de 18 ares

#### Décision de :

- de louer les parcelles section 55 n°2 et 4, d'une contenance totale de 2ha 36a, au Conservatoire des Sites Alsaciens, association foncière à but non lucratif dont le siège est à Ungersheim.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique de 18 ans avec le Conservatoire des Sites Alsaciens pour un euro symbolique par année.

Recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanent. En 2016, il est proposé d'engager 8 personnes à temps plein sur juillet et août, chacune pour une période de 12 jours consécutifs. Adopté à l'unanimité.

Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).

# CHIFFRÉ DES TRAVAUX CHIFFRE DES TRAVAUX BILAN CHIFFRE DES TRAVAUX BILAN ACQUISITIONS RÉALISÉES EN 2015 (PRIX TTC)

RÉALISATIONS 2015 (investissements)	MONTANTS DES DÉPENSES
Achat de logiciel informatique	1 800.00 €
Achat de terrain	93 933.16 €
Restauration des registres d'état-civil	1 000.80 €
Création d'un chemin d'accès aux ateliers municipaux	21 600.00 €
Rénovation des bâtiments communaux et achats divers de matériels : cloisons, plafond, armoire réseau, radiateurs, téléphonie mairie, téléphonie école maternelle, sono sans fil	43 101.97 €
Extension et réhabilitation de l'école maternelle	1 095 712.35 €
Pose d'une marquise en acier à l'église au-dessus de la statue de la vierge	1 500.00 €
Mise en place de plaques de rues bilingues	3 720.00 €
Enrobé – création d'une plate-forme au SDIS pour accueillir une benne à déchets communale	2 630.16 €
Raccordement électrique du modulaire jouxtant la salle des fêtes	570.00 €
Installation d'éclairages publics à LED (programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »)	24 254.72 €
Pose d'équipements de sécurité à l'école maternelle	694.86 €
Acquisitions : balayeuse, broyeur, désherbeur (programme « Commune Nature – Zéro Pesticide »)	23 724.00 €
Achat et installation d'un défibrillateur	3 427.21 €
Acquisition de véhicules/rénovation du parc automobile :  1 tracteur, 1 véhicule électrique d'occasion et 1 fourgon d'occasion	56 676.00 €
Achat d'un lave-vaisselle pour la maison des associations	3 900.00 €
Isolation de combles à l'école primaire	1833.00 €
Total dépenses d'investissement	1 380 078.23 €

#### **BUDGET PRINCIPAL 2016**

Pour l'exercice 2016, le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à 1 131 096.00€, ainsi qu'en recettes et dépenses d'investissement à 1 353 108.60€. Le budget principal est accompagné de ses deux budgets annexes, à savoir :

- le budget annexe pour la forêt
- le budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (abrégé CCAS).

Taux d'imposition des taxes directes locales : Par délibération en date du 4 avril 2016, le conseil municipal a décidé d'augmenter la part communale de 1% sur l'ensemble des 4 taxes.

Les taux s'établissent comme suit :

DÉSIGNATION	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'habitation	13.21 %	13.34 %
Foncier bâti	10.61 %	10.72 %
Foncier non bâti	53.72 %	54.26 %
CFE *	16.36 %	16.52 %

(\*CFE : cotisation foncière des entreprises, remplace la T.L.E : taxe locale d'équipement)

#### **ÉVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX DEPUIS 2013**

Désignation	2013		2014		2015		2016	
-	% >	Taux						
Taxe d'habitation	1	13,08	1	13,21	0	13,21	1	13,34
Foncier bâti	1	10,50	1	10,61	0	10,61	1	10,72
Foncier non bâti	1	53,18	1	53,72	0	53,72	1	54,26
Taxe professionnelle	1	16,21	1	16,36	0	16,36	1	16,52

## BUDGET PRIMITIF 2016 PROJETS POUR L'ANNÉE EN COURS



#### ...... INVESTISSEMENTS VOTÉS POUR 2016 (MONTANTS TTC) :

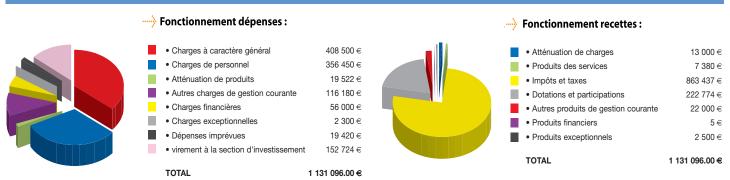
INTITULÉ DE L'OPÉRATION	MONTANT
Frais d'études : centrale hydroélectrique, réhabilitation de la maison alsacienne sise rue de la Mairie, programme « Commune Nature – Zéro Pesticide » via la FREDON,	
réfection de la rue de la Mairie via Ingénierie des Voiries et Réseaux, et études diverses	49 000.00 €
Achat et aménagement de terrains	395 000.00 €
Réfection du mur d'enceinte de l'ancien cimetière	70 000.00 €
Installations de voiries et réseaux : signalétique, radars pédagogiques, LED, plaques de rues bilingues	28 400.00 €
Extension et réhabilitation de l'école maternelle	397 705.86 €
Ecole primaire : remplacement de l'ancienne chaudière et remplacement des fenêtres	41 650.00 €
Achat de chapiteaux et garnitures	8 000.00 €
Rénovation mairie : sas d'entrée et remplacement des fenêtres	28 900.00 €
Cimetière : installation de cavurnes	10 000.00 €
Installation d'une station autonome à l'étang du Hagendorn	13 000.00 €
Nouveau site internet de la commune	3 600.00 €
Matériels et outillages : tondeuse, perceuse, échelle, poubelles	41 000.00 €
Autres matériels et mobilier : machine à laver, auto laveuse, sèche-linge, télévision pour l'école maternelle, vidéoprojecteur et écran, bac de récupération d'eau de pluie	14 000.00 €
Travaux divers : accès PMR à l'église, changement des serrures de l'église, marquise au presbytère, remplacement des fenêtres de la maison des associations	31 000.00 €
Montant total prévisionnel	1 131 255.86 €

#### **BUDGETS ANNEXES 2016**

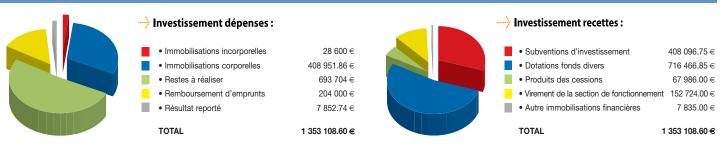
Le budget « Forêt » a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 180 534.95€ et en recettes et dépenses d'investissement à 39 328.50€.

Pour le « CCAS », les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 3 136.32€. Il n'y a pas d'investissement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



#### SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



## 15ATIONS 2015 / 2016







Mise en place de lampes LED avec réducteurs de tension pour l'éclairage public



Chemin d'accès aux ateliers municipaux





En mairie : peintures, décapage du parquet, table de réunion, amélioration des conditions de travail du secrétaire général et des élus

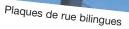




Réfection du Chemin du Weiher











VEHICULES : Balayeuse - broyeuse - tracteur - fourgon - tondeuse - véhicule électrique









## **\*\*\*** ÉCOLE MATERNELLE : TRAVAUX ACHEVÉS

- Opérationnelle dès la rentrée du 1er septembre 2016
- Inauguration prévue le samedi 15 octobre 2016 au matin avec visite

Après le grand chantier d'agrandissement de l'école maternelle durant l'année 2014/2015, les enfants et l'équipe enseignante ont investi le nouveau bâtiment à la rentrée de septembre 2015.

Quel plaisir de découvrir et de s'installer dans les nouveaux locaux : salles de classe, salle de repos, bureaux, sanitaires, préau...

En juillet 2015, la deuxième phase des travaux a démarré : la réhabilitation d'une partie de l'ancienne école maternelle : mise à niveau thermique, acoustique et fonctionnelle du bâtiment existant.

Depuis septembre, les enfants profitent d'une nouvelle salle de psychomotricité et d'une bibliothèque.

Nous remercions les équipes enseignantes des deux écoles qui ont su s'adapter aux changements et bouleversements imposés par les travaux durant ces deux années.

Voilà un bel outil au service de nos enfants.





## WEAU VILLAGE - 2015 / 2016

## REMISE DE CHÈQUE PAR ECRIN Dimanche 28 juin 2015

A l'issue de l'office de la célébration des saints patrons Pierre et Paul, le président de l'association ECRIN (Eglise, Chapelle, rénovons l'intérieur), Laurent FINCK a remis un chèque de 25 000 € au délégué régional de la Fondation du patrimoine Pierre GOETZ. Cet argent a été récolté grâce à l'organisation des événements culturels comme les concerts de Printemps et de Noël, le stand de la fête d'automne...

L'action de la Fondation du patrimoine consiste à soutenir la conservation et la mise en valeur du patrimoine par des subventions accordées dans le cadre de conventions de financement

#### ··· JOURNÉE CITOYENNE Samedi 4 juillet 2015

Grande réussite pour cette journée citoyenne à Burnhaupt-le-Bas! Pas moins de 70 personnes ont répondu présentes à l'appel de la municipalité, malgré la météo caniculaire de ce premier week-end de juillet. Les volontaires n'en étaient que plus méritants!



Les bénévoles avaient pu choisir leur chantier et d'importants travaux ont pu être exécutés, certains permettant une économie non négligeable sur le budget communal : l'entretien du Sentier des Bunkers qui a permis de débroussailler les chemins et d'ôter les mousses sur les bunkers, le nettoyage du mobilier urbain – notamment les abris bus qui sont à présents comme neufs, le désherbage du domaine public, les travaux de peinture concentrés sur les passages piétonniers, les travaux de tronçonnage et de débroussaillage près du stade et sur le Steinbaechlein, la mise en place de gravillons sur le cimetière et pour finir la préparation et le service du repas.

Un mérite tout particulier aux familles entières qui se sont déplacées et aux retraités, pour certains septuagénaires ou plus! Les ouvriers communaux étaient tous de la partie, bénévoles ce jour-là eux aussi.

Les travaux se sont déroulés dans une excellente ambiance. Outre le travail réalisé pour la communauté, cette journée a été l'occasion de faire des rencontres, de mieux connaître le ban communal.

La matinée a été clôturée par un repas offert par la municipalité qui a permis de poursuivre les échanges en toute convivialité.



## ··· LES ATELIERS D'ÉTÉ Juillet – Août 2015

Au moment de la rentrée des classes 2015, les enfants de Burnhaupt-le-Bas avaient encore des étoiles dans les yeux quand on leur parlait des Ateliers d'été.



Le 21 Août, une trentaine d'enfants, mais aussi des parents accompagnateurs, ont pu observer la lune, découvrir Saturne et ses anneaux ainsi que des nébuleuses et galaxies grâce aux explications et au téléscope de Paul KRAFFT, burnhauptois et vice-président du club Astronomique de Wittelsheim.

Organisés par la municipalité, animés par de nombreux bénévoles et les associations locales, cette première édition a remporté un vif succès. Plus de 300 inscriptions pour 46 activités réparties sur juillet et août.

Les enfants, majoritairement âgés de 6 à 12 ans, ont su profiter de ces moments ludiques, éducatifs et sportifs. Pour chaque activité, un petit groupe – souvent une douzaine d'enfants – s'est activé dans la bonne humeur : malgré la forte chaleur, chacun a profité de l'occasion pour découvrir une nouvelle activité ou pour en poursuivre une déjà exercée au cours de l'année. Quel plaisir de voir les enfants s'amuser, bouger, danser, courir, découvrir, poser des questions, bricoler... L'occasion pour certains de montrer leurs talents, d'autres s'en sont découverts.

De très beaux moments de partage dans tous les Ateliers : football, handball, jeux de société, pique-nique musical, bricolage, balade à vélo, scrapbooking, sortie au Mémorial du Linge avec l'UNC (avec tous nos remerciements au Souvenir Français pour la subvention accordée à l'UNC à cette occasion), sortie à l'Ecomusée, activité «majorettes, twirling, pompons, danse», pêche, zumba, pâtisserie, création de bijou, découverte des sapeurs-pompiers, découverte d'un rucher, l'anglais par le jeu, sculpture et atelier bois et astronomie.

#### **...**LES ATELIERS D'ÉTÉ 2015





Bricolage



Jeux



Majorettes



Marche de nuit



Atelier bois



Écomusée



Sortie au Mémorial du Linge



Handball



Zumba

## JOURNEES DU PATRIMOINE Dimanche 20 septembre 2015

## ••• MARCHE GOURMANDE Dimanche 12 juillet 2015

Pour sa première marche gourmande, l'Association Sportive de Burnhaupt le Bas a su réunir une importante équipe de bénévoles, qui a travaillé dans la bonne humeur et avec une parfaite organisation. Le soleil était de la partie, et les nombreux « marcheurs gourmands » étaient venus en nombre. Belle réussite!



## ···· WALDFEST Dimanche 26 juillet 2015

A nouveau un beau succès pour la 12ème édition de la tradionnelle fête de la forêt. Organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers, au cœur de la forêt, près de la Doller, ils ont été très nombreux à venir déguster les tartes flambées, à savourer les coquelets-frites confortablement installés sous les chapiteaux.

Pour le dessert, une petite nouveauté : la tarte flambée aux fruits rouges et pommes. Comme d'habitude, deux circuits de 3 ou 9 km sur le sentier des bunkers étaient proposés pour les amateurs de marche.

## APPEL DU 19 SEPTEMBRE 2015 POUR LES COMMUNES DE FRANCE

L'AMF (Association des Maires de France) a organisé une Journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 suite à la décision de l'Etat de réduire de 30 % les dotations accordées aux communes et aux intercommunalités pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité. Ces amputations budgétaires ayant des conséquences non négligeables sur nos investissements et nos services, votre maire et ses adjoints se sont mobilisés :

- Participation au rassemblement devant la Préfecture du Haut-Rhin
- Accueil et sensibilisation du public en mairie
- Signature de l'Appel du 19 septembre.



M. Laurent FINCK, Président de l'association ECRIN, a proposé deux visites guidées de la chapelle Saint Wendelin dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Les visiteurs, venus découvrir la chapelle rénovée et l'histoire du pèlerinage de Saint Wendelin, étaient ravis.



## ···\* FOIRE D'AUTOMNE 11 octobre 2015

Malgré une météo peu clémente en début de journée, la foule s'est déplacée à la foire d'automne.

Cette année encore, l'association sportive, avec le soutien de la commune, a organisé cette journée automnale. De nombreux stands ont pris place autour du stade mais également dans les rues voisines. Près de 200 choucroutes ont été servis à midi, sous un chapiteau dressé et chauffé pour l'occasion.

## PORTES OUVERTES CHEZ LES ARBORICULTEURS Samedi 17 octobre 2015

L'association des arboriculteurs des deux Burnhaupt a organisé sa 5e édition des portes ouvertes dans l'ancienne caserne des pompiers.

C'était l'occasion pour le président et les membres de l'association de répondre à toutes les questions mais aussi de prodiquer divers conseils.

Cette année, autour de l'alambic, une odeur de poire, autour du pressoir, un autre liquide précieux, l'huile de noix et enfin un peu plus loin le jus de pommes fraichement pressé. Une belle journée conviviale placée sous le signe du partage.

Jean DEYBER, apiculteur était également présent et a répondu à toutes les questions. Le public a pu déguster ses produits et en acheter.

### ••• MA COMMUNE SANS PESTICIDE Jeudi 29 octobre 2015

Votre municipalité est engagée dans la démarche « Commune nature » qui consiste à ne plus utiliser de pesticides sur les espaces verts communaux mais aussi à encourager les concitoyens à partager cette action de protection de notre environnement.

Une réunion publique a été organisée à la Maison des Associations en octobre dernier. Elle était animée par l'association FREDON qui accompagne les communes dans leurs démarches. Le public a eu des explications sur la démarche « Commune



nature », les plans prévus pour les 49000 m² enherbés (nouveau cimetière, arboretum, chapelle....) et autres surfaces horticoles gérés à Burnhaupt-le-Bas. Les techniques alternatives au désherbage chimique et le jardinage au naturel ont également été abordés.



#### 

La municipalité de Burnhaupt-le-Bas a invité la population à la Célébration de l'Armistice 1918. Après la messe célébrée par l'abbé Louis STROEBELE, la cérémonie officielle s'est déroulée sur le parvis de l'Eglise devant le Monument aux morts.

M. Alain GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, a fait la lecture du message du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire. Le texte a rendu hommage à « tous les morts pour la France », M. TODESCHINI nous rappelant « de ne pas les oublier et que transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective ». Un groupe d'enfants a allumé la flamme du Souvenir.



M. GRIENEISEN était accompagné de Mme Véronique SENGLER, Maire de Burnhaupt-le-Haut, pour déposer la gerbe du souvenir. Les Sapeurs-pompiers et les membres de l'UNC étaient également mobilisés. La médaille de la Reconnaissance de la Nation a été remise à M. Bernard CACHEUX par M. André HIRTH, 1er Adjoint.

La partie musicale a été assurée par la Musique de Burnhaupt-Guewenheim et par la chorale paroissiale qui a rehaussé l'office.

## \*\*\* HUMOUR ET GRAVITE AU WITZ-OWA D'ECRIN Samedi 14 novembre 2015

L'association ECRIN qui œuvre pour la rénovation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul a réuni 120 spectateurs, sympathisants et amis pour sa soirée Rires et Blagues en alsacien le samedi 14 Novembre à la Maison des Associations.

Dans son mot de bienvenue qui s'est terminé par une minute de silence, le Président Laurent Finck a rappelé les évènements tragiques survenus la veille à Paris. « si nous avions annulé le witzowa de ce soir, c'est le terrorisme qui aurait gagné et au pays de la liberté de parole et des droits de l'homme c'est inacceptable.

Nous devons absolument conserver le droit de nous moquer et de rire de tout, y compris de nous-mêmes ».

L'équipe des conteurs du Langenzug, réunie autour de Jean-Paul Weibel (ancien ailier gauche de l'équipe de foot locale) et d'André Karm, a ravi les amateurs d'humour dialectal par une centaine de blaques et d'histoires drôles.

Un excellent repas préparé par la maison Edel de Cernay aura aussi contribué à la réussite de cette soirée bénéfique pour le moral des participants.



## … LA VALLÉE DE LA DOLLER SOLIDAIRE Novembre 2015

Une semaine après les attentats du 13 novembre à Paris, une réplique de la Tour Eiffel au 1/50e, d'une hauteur de 6,48 mètres, a été installée sur le parvis de la mairie et illuminée aux couleurs tricolores.

Mise gratuitement à la disposition de la collectivité par l'entreprise Vos Arts Déco, gérée par M. Claude BLEYER, cette Tour Eiffel symbolisait l'hommage des villageois aux victimes des attentats parisiens et leur attachement aux valeurs républicaines.

Les rassemblements sur la voie publique ayant été fortement déconseillés par les autorités, les moments de recueillement ont été gérés individuellement. Il faisait chaud au cœur de trouver, au pied de la Tour ou sur la Tour, des messages, des bougies, des fleurs...

La réplique de la Tour Eiffel, au 1/25e, haute de 12,96 mètres, qui nous avait également été proposée, a trouvé sa place au centre de la Place des Alliés à Masevaux. C'est ainsi toute la Vallée de la Doller et du Soultbach qui a pu exprimer sa solidarité.



## Les doyens ont également

## SAINTE-BARBE : NOUVEAU FOURGON ET NOMINATIONS Samedi 5 décembre 2015

A l'occasion de la Sainte-Barbe, le capitaine Daniel RICHERT, chef de centre, avait invité les vétérans, les familles et les amis à une cérémonie destinée à honorer les nouveaux promus.

Les nouveaux galons ont été remis, avec tous les honneurs, et en présence du sous-préfet, à :

Christian BERNUZZI : adjudant-chef
Stéphane MULLER : adjudant-chef
Maxime MOR : sergent

Florian BALDECK: sergent
Arnaud FURST: caporal-chef
Bastien HODEL: caporal-chef
Steve MARQUES: caporal
Nathanaël BURNER: caporal

• Sébastien THIBAULT : sapeur pompier 1ère classe

• Didier GAUTHERAT : médaille de vermeil pour 25 ans de service.



Un nouveau fourgon pompe tonne (FPT) a été présenté lors de la même cérémonie. Ce véhicule âge de trois ans a été mis à disposition par le SDIS 68 pour remplacer l'actuel fourgon qui totalise plus de vingt ans de service.

L'activité opérationnelle de notre centre de secours s'est monté, en 2015, à plus de 500 interventions dont près de 80 % directement liées au secours à personnes.

La caserne de Burnhaupt-le-Bas compte 70 sapeurs-pompiers.

## ··· REPAS DE NOËL DES AÎNÉS Dimanche 13 décembre 2015

Une centaine de personnes se sont retrouvées à l'invitation de la municipalité dimanche 13 décembre à la Maison des Associations pour la traditionnelle fête de Noël des Aînés. Après avoir salué et remercié tous ceux qui avaient répondu positivement à l'invitation de la commune, le Maire Alain GRIENEISEN a brièvement parlé de l'actualité et de nos valeurs humaines et républicaines. Après avoir rappelé les noms des villageois disparus en 2015, il a proposé à l'assemblée d'observer une minute de silence en leur hommage ainsi qu'en celui des victimes des attentats du 13 novembre à Paris. Il a ensuite félicité les trois couples qui ont fêté leurs noces d'or et de diamant dans l'année. Bravo à ces trois couples qui totalisent 170 ans de vie commune, d'amour et de fidélité.

Les doyens ont également été mis à l'honneur : Mmes Marceline MARONI (93 ans), Hélène COLLIGNON (88 ans) et Renée KOLB (86 ans) - MM. Orland PIERACCI et Albert KOLB (89 ans ex aequo à trois jours près!), suivi de près par Lucien SAUNER (88 ans).

L'équipe municipale a assuré le service du repas, de l'apéritif au dessert ainsi que la préparation et la décoration de la salle.



L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse, permettant à tous de se retrouver et d'échanger. Pendant que certains conseillers s'affairaient à la vaisselle, d'autres assuraient l'animation comme André GENSBITTEL à la musique. La journée s'est terminée par quelques chants de Noël interprétés par une chorale improvisée pour l'occasion!

## **WESTE DE LA COMMUNE PAR LE SOUS-PRÉFET Vendredi 18 décembre 2015**

Nous avons accueilli M. Daniel MERIGNARGUES, sous-préfet de Thann-Guebwiller, pour une visite de notre commune. Le groupe, guidé par le maire Alain GRIENEISEN et l'adjoint Auguste BURNER, s'est rendu notamment sur le site de la zone artisanale à la rencontre des acteurs économiques locaux. M. Daniel MERIGNARGUES a pu voir quelques belles facettes de l'économie villageoise en visitant les entreprises PROFER 68, VosArtsDéco et Constructions Bleyer, qui, avec 80 salariés, représentent près de 20 % des emplois à Burnhaupt-le-Bas.

### Dimanche 20 décembre 2015

L'association ECRIN qui œuvre pour la rénovation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul a eu le plaisir d'accueillir les chorales paroissiales réunies de Gildwiller et de Burnhaupt-le-Bas pour son 10e concert de Noël.



Les 2 chœurs, formant un ensemble de 40 choristes dirigés alternativement par Nathalie LERCH et Laurent SCHNOEBELEN, ont interprété des chants de Noel anciens et modernes issus d'un répertoire varié.

Le concert a débuté par le traditionnel Douce Nuit/Stille Nacht pour se terminer par l'indémodable Les anges dans nos campagnes.

Les choristes ont partagé avec les auditeurs leur passion commune du chant en interprétant des airs traditionnels et populaires mais aussi un "Hodie Christus natus est" très solennel et un "Hymne des fraternisés" chargé d'émotion.

Les chorales ont interprété Mille Colombes comme message d'espoir et de fraternité lors du rappel bien mérité.

Pour célébrer son 10° anniversaire, ECRIN a souhaité mettre à l'honneur la chorale paroissiale plutôt qu'un chœur prestigieux afin de rendre hommage à l'engagement de celles et ceux qui partagent avec les villageois toutes les célébrations festives comme les mariages mais aussi les moments de tristesse et de peine lors des funérailles.

#### **···**MESSE DE NOËL 2015 24 décembre 2015

La célébration de la messe des familles le soir du 24 décembre à 18 heures attire de nombreuses personnes dans notre église. Pour célébrer Noël dans la plus pure tradition, chaque année, les enfants animent cette messe en mettant en scène la naissance de Jésus.



#### ··· CRÉMATION DES SAPINS Dimanche 10 janvier 2016

La traditionnelle Crémation des Sapins, organisée par les parents élus de l'école élémentaire, s'est déroulée sous une météo des plus maussades. Les organisateurs avaient arpenté l'ensemble du ban communal la veille pour ramasser les sapins que les habitants avaient déposés devant leurs entrées.

La crémation des sapins a été l'occasion d'un sympathique moment de convivialité, avec dégustation de crêpes, gâteaux et autres boissons. Comme d'habitude, la flambée a été placée sous le contrôle des pompiers.

#### ··· CEREMONIE DES VŒUX Samedi 16 janvier 2016

Pour cette cérémonie des vœux, le maire Alain GIRENEISEN était entouré de Jean-Paul OMEYER, conseiller régional, de Rémy WITH, vice-président du conseil départemental, de Laurent LERCH, président de la communauté des communes de la Doller et du Soultbach, des maires des communes voisines et amies, ainsi que de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Dans son discours, il est revenu sur les événements de 2015, souvent tragiques, au niveau national.

Il a évoqué différentes réalisations communales : déménagement de l'école maternelle dans la nouvelle extension, rééquipement des services techniques, réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie, remplacement progressif de l'éclairage public, zone d'activités raccordée au réseau câblé haut débit, etc... Il a également évoqué les animations : exposition de collectionneurs, Foire aux râteaux, journée citoyenne, semaine sans écran, fête de la musique... et l'information de la population. Les projets de 2016 ont été évoqués : création de 25 lots dans le lotissement des Vergers, maîtrise foncière, nouveau site internet, achèvement de l'école maternelle, travaux d'aménagement de voirie... A noter que la zone d'activités représente un tissu économique fort et varié totalisant plus de 450 emplois.





Après la mise à l'honneur des personnes distinguées et les discours de Mrs WITH, OMEYER et LERCH, l'assemblée a été invitée à partager le verre de l'amitié.

#### **Distinctions**

Yvan LAETZIG, 20 ans, apprenti au CFA de Mulhouse, qui s'est illustré en décrochant la première place du Trophée Pirelli en catégorie 600 cc. Son objectif pour 2016 est de participer au championnat de France Supersport.

Mathieu GROSS, apprenti au Garage EHRET, apprend la mécanique auprès de son maître de stage Philippe EHRET. Sélectionné pour le concours de meilleur apprenti de France, il a décroché, en 2015, le titre de meilleur apprenti en maintenance mécanique.

Claude BANTZE s'est vu décerner la médaille d'honneur de la commune pour son engagement durant 38 années à l'ASBB, le club de football local.

#### **LES HABITANTS DE BURNHAUPT LE BAS INITIÉS AUX GESTES QUI SAUVENT** Jeudi 4 février 2016

Après avoir installé un défibrillateur sur la façade de la mairie, la commune a fait appel aux services des sapeurs-pompiers pour former les volontaires aux gestes qui sauvent.

Une trentaine de personnes, de tout âge, s'est retrouvée jeudi 4 février autour de Loïc SCALCO, infirmier, Emmanuel HEYER, sergentchef, Guillaume PANTOFEL, infirmier, et Frédéric BOLTZ, sergent.



La première partie, théorique, a donné beaucoup d'informations (reconnaître et vérifier les signes de l'arrêt cardiaque et faire les trois gestes de la survie : appeler le 15 ou le 112 ou le 18 - masser défibriller) et de répondre à de nombreuses interrogations, de lever des doutes. En France, 150 arrêts cardiagues sont dénombrés chaque jour dont la plupart ont lieu en présence d'un témoin. Ce témoin, qui pourrait être chacun d'entre nous, est alors l'acteur principal de la réanimation dans les premières minutes. Le message est clair : « ne pas avoir peur de masser et de défibriller, le pire serait de ne rien faire ».

Les participants, répartis en quatre groupes, sont ensuite passés aux exercices pratiques. Sous les conseils des sapeurspompiers, ils se sont entraînés à passer un appel d'urgence efficace, puis, à l'aide de mannequins, ont appris ou révisé le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur.

Les participants à la soirée étaient ravis d'être venus : ils pourront agir au mieux s'ils devaient être témoin d'un arrêt cardiaque.

## HAGE - 2015 / 2016 E AU

#### ··· ECRIN FÊTE SON 10° ANNIVERSAIRE **REPAS DE LA SAINTE-AGATHE** Dimanche 7 février 2016

Dimanche 7 Février, l'association ECRIN réunissait ses sympathisants et amis pour le 10ème repas de la Ste Agathe. 150 réservations étaient enregistrées et l'association qui œuvre pour la rénovation de l'église a fait salle comble pour déguster l'excellent menu préparé par la Boucherie EDEL de Cernay.



Plusieurs bonnes surprises attendaient les invités : l'objectif atteint d'une somme de 100 000 euros désormais disponibles pour les travaux grâce à l'aide financière de la Fondation du Patrimoine, une salle décorée avec de magnifiques photographies dont la chapelle Saint Wendelin déjà restaurée et de superbes tabliers offerts aux bénévoles pour leurs 10 années d'engagement et de travail d'équipe dans une ambiance chaleureuse et fraternelle. La participation de la chorale paroissiale a également contribué à la réussite de l'événement ainsi que les nombreux lots de valeur offerts par les entreprises et artistes locaux pour la traditionnelle tombola.



Pour poursuivre les festivités de ce 10° anniversaire, l'association ECRIN a organisé une rétrospective photos le Jeudi 18 Février dans la grande salle de la Maison des Associations.

L'association souhaitait ainsi remercier toutes les personnes qui la soutiennent et a invité les Burnhauptois des deux villages à partager 10 années de souvenirs et de convivialité en revoyant les moments marquants des évènements organisés par ECRIN.

La projection a permis de voir des photos d'archives depuis la création d'ECRIN en septembre 2006 jusqu'à sa dernière manifestation du repas de la Sainte-Agathe. Une soixantaine de participants ont répondu à l'invitation et vu le beau montage préparé par Alain Grieneisen, Maire et ancien vice-président d'ECRIN.

Emotions en revoyant ceux qui nous ont quittés, plaisir de voir certains grandir et souvenirs des repas, concerts et de la première presse de pommes avec les fondateurs André Hirth, Antoine Burner et le curé Emmanuel Nsukula.

La convivialité était, une fois de plus, le fil conducteur de cette soirée où les bénévoles ont pu mesurer les résultats concrets de leurs efforts.

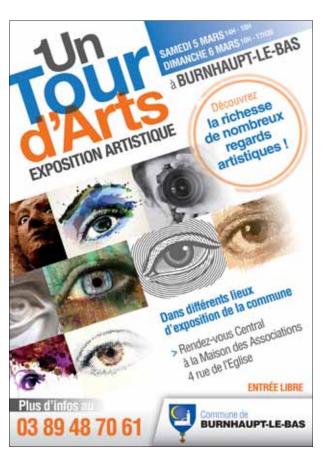
#### ··· SOIRÉE JEUX DE CARTES ET DE SOCIÉTÉ AU CABANON

Vendredi 4 mars 2016

Après le succès de la soirée Jeux de cartes et jeux de société dans le cadre de la Semaine sans écran de juin 2015. Francine et Jacquy TURREL ont à nouveau ouvert les portes du Cabanon, en toute convivialité, aux amateurs de jeux de cartes et de société. Dans la bonne humeur, des petits groupes s'étaient formés pour s'affronter à la belote, au Blokus, au Rummikub et autres jeux...

#### ··· UN EXCELLENT TOUR D'ARTS Samedi 5 et Dimanche 6 mars 2016

Le week-end du 5 mars, les visiteurs étaient nombreux au centre du village. Ils avaient répondu à l'invitation de la municipalité à venir faire « Un Tour d'Arts ». Pour l'événement, qui a pris une nouvelle ampleur cette année avec pas moins de 38 exposants, plusieurs locaux ont été investis : les trois niveaux de la Maison des Associations, les couloirs de la toute nouvelle école maternelle, la grande salle du périscolaire et la cour de l'école élémentaire. Impossible de comptabiliser les visiteurs qui se sont déplacés sur les différents lieux : une chose est sûre, ils étaient nombreux, et surtout ravis. En effet, ils ont pu admirer des œuvres très variées de peinture, sculpture, marqueterie, poterie, art métal, photographie, home déco, maquettisme... Il y en avait pour tous les goûts, modernes ou classiques, pour les petits et pour les grands. Les artistes ont unanimement fait part de l'excellent accueil qui leur a été réservé par les organisateurs, et la belle ambiance a été ressentie par tous. Les artistes étaient à l'écoute des visiteurs, répondant à leurs questions, expliquant leurs passions. L'équipe municipale, fortement mobilisée pour la réussite de l'exposition, était ravie de ce très beau moment d'art, de culture, d'échange et de convivialité.















## VILLAGE - 2015 / 2016

#### ··· DÉCORATIONS DE PÂQUES Mars – avril 2016

Pour le plaisir de tous, beau travail des membres de la commission cadre de vie et des bénévoles ayant répondu à l'appel de Laurent FINCK.





## ··· UN BEAU CONCERT POUR LES 10 ANS D'ECRIN Samedi 9 avril 2016



Dans l'église Saints Pierre et Paul, près de 300 personnes avaient pris place pour assister à la seconde apparition en public de Martine WELTERLIN et Hubert GENSBITTEL.

Ce concert de printemps intitulé "Amour et Bonheur Partagé" a tenu toute ses promesses et une nouvelle fois le cœur des amateurs de chant a vibré.

En duo ou en solo, Martine et Hubert ont proposé un

répertoire varié autour des thèmes de la Paix, de la liberté et de l'amour qui a tenu en haleine et subjugué une assistance ravie de découvrir ces talents locaux à l'avenir prometteur.

En première partie les interprétations ont séduit un public exprimant son enthousiasme en tapant dans les mains au rythme de la musique.

Durant la seconde partie du programme, Martine et Hubert ont encore ému les auditeurs avec un magnifique Alleluia et un Magnificat recueilli suivi d'une Prière du soir avant que le public ne reprenne en chœur certains refrains connus comme Mille colombes ou Sierra Madre.

Après deux bonnes heures de pur bonheur et plusieurs rappels, nos deux artistes ont terminé sur la chanson On se reverra car, confortés par le succès de leurs premières prestations, ils comptent bien ne pas en rester là et nul doute qu'ils poursuivront leur aventure "Amour et Bonheur Partagé" dans d'autres paroisses.

## \*\*\* BURNHAUPT PROPRE Samedi 23 avril 2016

A l'occasion de l'action HAUT-RHIN PROPRE, un nettoyage du ban communal a été organisé par la municipalité. Une trentaine de personnes a répondu à l'appel et des équipes ont pu être organisées pour arpenter les secteurs à nettoyer.

Il est agréable de constater, qu'après toutes ces années de sensibilisation, la tendance est à l'amélioration avec plus de bénévoles au service de leur cadre de vie et moins de détritus à ramasser. Les enfants de l'école élémentaire qui participent chaque année à l'opération pendant les cours sont sans doute les meilleurs ambassadeurs pour la préservation de notre cadre de vie.

La municipalité remercie les bénévoles qui ont participé à cette matinée de bénévolat citoyen ainsi que les enfants de l'école élémentaire et l'équipe enseignante.



### ...... LA MATINÉE GOURMANDE DE GAB

Dimanche 24 avril 2016

L'association GAB « Grandir à Burnhaupt » a organisé sa 3e matinée gourmande dans la Maison des associations. En famille, avec les amis ou les voisins, les gourmands ont partagé un copieux petit-déjeuner tout en vivant un moment agréable. Au menu : produits frais, nombreux pains, viennoiseries, charcuterie et autres délices. Les plus sportifs sont ensuite partis sur les parcours pédestres ou à vélo. Le mot d'ordre était : « prendre l'air, se détendre et profiter ».

## ··· CONCERT ECRIN: SUSAN AND FRIENDS Samedi 30 avril 2016

C'est à la Chapelle Saint-Wendelin que l'Association ECRIN avait fait venir l'ensemble vocal « Susan and Friends » pour chanter le printemps. Regroupés autour de la soprano d'orignie anglaise Susan MOUTON-LIGIER, ses élèves et amis, les Friends, étaient accompagnés au piano par Benoît RUTHMANN. Le décor et l'acoustique étaient parfaits, et les auditeurs ont écouté avec plaisir et émotion des berceuses douces, le tonitruant « Sound the trumpers » de Purcell, des Lieder de Schubert et Mendelsohn et des chansons populaires.



#### ••• COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 1945 8 mai 2016

C'est à Burnhaupt-le-Haut, comme toutes les années paires, que la population a été invitée à la commémoration de l'Armistice 1945. Après la messe, la cérémonie officielle s'est déroulée devant le Monument aux morts. Mme Véronique SENGLER, Maire de Burnhaupt-le-Haut, et M. Alain GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, ont déposé la gerbe du souvenir. Les sapeurs-pompiers et les membres de l'UNC étaient également mobilisés.







Les festivités 2016 ont débuté le samedi 7 mai par une Soirée irlandaise. Le samedi suivant, la soirée était animée par le groupe ENERGY sur le thème des années 80. Le même groupe est revenu sur scène le dimanche soir pour la traditionnelle soirée de l'élection de Miss Rachamarkt. C'est Dominique BRAY, spécialiste des élections de miss, qui a animé l'élection et interrogé les neuf candidates.

La fête foraine a, comme tous les ans, vu défiler des enfants ravis de faire des tours de manège, accompagnés de leurs familles et amis. Les plus grands se sont amusés sur les autotamponneuses et sur le « Schuss ». Les stands de confiserie et autres petits jeux ont régalé les uns et amusé les autres.

Lundi de Pentecôte, à l'aurore, les marchands - avec toujours encore un marchand de râteaux - se sont installés dans les rues du village. Contrairement à l'année passée où il avait fait extrêmement chaud, la température n'était pas très élevée. Cela n'a pas empêché les badauds de se promener, à la recherche d'une bonne affaire ou d'un coup de cœur.

Le cortège inaugural, comprenant les officiels, le trio royal, les majorettes et la Musique de Ballersdorf, est parti de la Mairie pour se rendre jusqu'au chapiteau, où le vin d'honneur avait été préparé par l'ASBB (foot).

Cette édition 2016 était une réussite.





## MILAGE - 2015 / 2016



Miss Rachamarkt au centre, Tracy DUCROZ, et ses dauphines, Mélanie GUILBERT (à droite) et Céline RUEHR (à gauche).



Le trio royal défile avec les conseillers départementaux du canton de Masevaux, Rémy WITH et Fabienne ORLANDI, le Président de la communauté des communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach Laurent LERCH, le Président de l'ASBB Geoffroy KARRER et le Maire Alain GRIENEISEN.



Le groupe est accompagné par les musiciens de l'Harmonie de Ballersdorf et par les majorettes de Burnhaupt et environs.





## ··· GALA DES MAJORETTES Samedi 21 mai 2016

Pour fêter leurs 40 ans, les majorettes de Burnhaupt ont invité le public à bord de leur fusée spatiale. L'instant d'une soirée, le public a changé de galaxie, en présence de Goldorak, du Capitaine Flam, de robots, des héros de Star Wars, mais aussi d'elfes papillons, d'une cosmo-luciole... un très beau spectacle. Les spectateurs en ont pris plein la vue : 15 chorégraphies différentes et autant de tenues et de musiques. Les 44 majorettes, de 6 à 27 ans, et leurs monitrices, ont su emmené le public dans une autre galaxie.





Soirée musicale avec Huguette DURR.

## ••• UNE SEMAINE SANS ÉCRAN Du 6 au 10 juin 2016

Ceux qui ont joué le jeu ont débranché télévision, tablettes, ordinateurs, et autres écran pendant quelques jours. C'est tout un programme qui leur était proposé par la municipalité et de nombreux bénévoles. La semaine a été perturbée par les intempéries mais le bilan est très positif : près de 200 personnes y ont participé, jeunes et adultes.



Conférence sur l'addiction aux écrans



Sortie vélo (pause !)



Tableaux Home Déco.

Grâce à la participation des associations, des bénévoles, des enseignants et des acteurs économiques de la commune, un riche programme d'animations et d'activités ludiques a été proposé aux participants pour occuper les temps d'écran noir : jeux, initiation au handball, à la zumba, au yoga, visite d'entreprise, footing... Le collège Nathan Katz s'est associé à l'événement et a également proposé un panel d'activités : tir à l'arc, futsal...

Une « Heure alsacienne » - soit « S'Elsasser Stìndla » a été animée par Huguette DURR, comédienne, chanteuse, professeur d'alsacien, cofondatrice de l'association Culture et patrimoine d'Alsace, vice-présidente du Théâtre alsacien de Mulhouse... 45 personnes y ont participé.

Une conférence portant sur les conséquences de l'addiction des enfants aux écrans a été particulièrement suivie.

Dans un monde ultra-connecté, il est important de prendre conscience que trop de connexion au monde numérique et virtuel entraîne la déconnexion du monde réel.



## **JOURNEE CITOYENNE**Samedi 2 juillet 2016

Belle réussite pour cette 14e journée citoyenne à Burnhaupt-le-Bas ! 90 personnes, contre 70 l'an passé, ont répondu présentes à l'appel de la municipalité et se sont données rendez-vous à 8 heures pour la répartition dans les différents ateliers.

Très rapidement, les groupes se sont mis au travail pour désherber le domaine public, les cimetières, créer un sentier en forêt vers le chêne remarquable âgé de plus de 200 ans, remplacer des tuiles cassées sur le toit du barbecue de la Doller, faire des travaux de tronçonnage, ... Comme chaque année, des villageois et les membres du Club Vosgien et de l'UNC ont procédé à l'entretien du Sentier des Bunkers. Une équipe était chargée de l'organisation et du service du repas, le temps de travail étant suivi d'un moment de grande convivialité. A relever que Maëlys, la plus jeune bénévole, était âgée de 7 ans et demi, alors que les plus âgés étaient Jeannine, 78 ans, et Joseph, 80 ans, toujours fidèles au rendez-vous, tout comme de nombreux autres septuagénaires. Le personnel administratif et le service technique étaient également de la partie. Les ouvriers communaux apprécient

engagée à ne plus utiliser aucun pesticide. Les travaux se sont déroulés dans une excellente ambiance tout comme le repas et chacun a reçu une épinglette « J'aime ma commune » avant de poser pour la photo souvenir.

particulièrement, vu le printemps très arrosé, l'aide précieuse apportée au niveau du désherbage manuel, la commune s'étant

## WE LA COMMUNE SOLIDAIRE AVEC NICE Juillet 2016

Huit jours après l'attentat du 14 juillet à Nice, la commune a mis en place un palmier sur la placette devant la mairie, en hommage aux victimes. Un geste symbolique pour exprimer notre solidarité aux victimes et à leurs familles et permettre à ceux qui le souhaitent de venir se recueillir, de déposer une fleur, une bougie, un mot.

# RICE THE SHIPPING THE SHIPPING

## ••• WALDFEST Dimanche 31 juillet 2016

La 13º édition de la tradionnelle fête de la forêt, le « Waldfest » a failli tomber à l'eau. Heureusement la pluie s'est arrêtée en fin de matinée et les villageois et autres amis sont tout de même venus au cœur de la forêt, près de la Doller pour déguster les tartes flambées, savourer les coquelets-frites et toutes sortes de desserts, confortablement installés sous les chapiteaux.

La fête était comme toujours organisée par l'amicale des sapeurspompiers, une équipe bien rodée.

# ÉCOLE MATERNELLE

#### 

En septembre 2015, Mme Valérie MEYER CRAGUE a pris la direction de l'école élémentaire.

En charge de la classe de CM2, elle a, avec toute l'équipe enseignante, accompagné les 130 élèves tout au long de l'année.

Mme Michèle LAMBERT HOFFERT a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a dirigé

pendant 14 années l'école maternelle de notre village et accompagné bon nombre d'enfants. Nous la remercions pour son engagement dans notre commune et lui souhaitons une excellente retraite.

Après deux années de travaux, l'école maternelle est à présent entièrement fonctionnelle. Il a été décidé que les deux écoles bénéficieraient dorénavant d'une direction unique, assurée par Mme Valérie MEYER CRAGUE.

L'école maternelle et l'école élémentaire fusionneront donc pour devenir une école primaire.
Celle-ci sera inaugurée en octobre et se dénommera l'école primaire Lune et Fontaine.
Ce bloc scolaire

fonctionnera d'une
manière cohérente aussi bien pour
la gestion administrative, que pour
les ressources humaines et la gestion
des programmes d'activités scolaires.
Les autres points positifs attendus
sont l'amélioration de la fluidité du
parcours des élèves, une
interlocutrice unique pour la
commune et la possibilité de création
d'un véritable pôle bilingue. La
directrice aura un jour et demi de
décharge et donc davantage de
temps pour se consacrer à une
bonne gestion de l'école.











#### DES ACTIVITÉS VARIÉES POUR NOS TOUT PETITS!





### **ÉCOLE PRIMAIRE**

#### ··· UNE CHARTE DU RANDONNEUR RÉDIGÉE PAR LES ÉLÈVES

Dans le cadre d'un appel à projets pédagogiques fédérateur « Le Parc, un espace de vie : sports et nature à partager » 2015-2016, porté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, les élèves de l'école élémentaire, ont bénéficié de sorties randonnées, course d'orientation et animations avec le Centre permanent des initiatives et de l'environnement au col du Hundsruck, et au lac de Wildenstein.

Ils ont également ont été conviés à une journée de découverte du patrimoine forestier local organisée en partenariat avec l'ONF, la municipalité et l'école.

Les enfants ont pu découvrir plusieurs ateliers : biodiversité, gestion forestière par l'ONF et marquage du bois en prévision des coupes, missions des Brigades Vertes, le bois matériau et la sculpture sur bois, le travail des bûcherons. Différentes animations étaient également au programme grâce à l'équipe enseignante : Land Art, connaissance des végétaux, éveil sensoriel.

Au terme de ces différents temps ponctués tout au long de l'année scolaire, les élèves ont ainsi atteint leur objectif : rédiger leur propre charte du randonneur.

Il reste maintenant à l'appliquer et à la communiquer aux autres. Ils ont ainsi pensé aux lecteurs du « Burnhauptois » !



## LA RENCONTRE AVEC LES ARTISTES DE L'EXPOSITION « TOUR D'ARTS »

Tous les élèves de l'école élémentaire ont la chance de rencontrer, de découvrir mais surtout d'échanger avec des artistes qui avaient participé à l'exposition organisée par la municipalité « Tour d'Arts ». Marqueterie, cartes, tableaux sur toile, couture, les artistes se sont gentiment prêtés au jeu de la transmission de savoirs, de savoirs faire et autres petites curiosités questionnées par les enfants. Un moment très riche pour eux !



Tableaux Home Déco avec Claire DERVISHAJ.

Couture et création avec Cynthia ZEISSER et Stéphanie STREICHER.

La charte a été également été remise aux randonneurs de la marche gourmande du 10 juillet 2016.





#### **···**NOTRE SORTIE À KRUTH

Lundi 20 juin 2016, nous sommes allés à Kruth pour notre dernière sortie « projet nature ». Nous avons commencé par une course d'orientation. Nous avons formé des groupes de 5. Notre moniteur Aurélien nous a donné 2 boussoles par groupe.

Il nous a expliqué comment

s'en servir.

La boussole doit être tenue horizontalement.

On tourne le cadran pour obtenir le degré demandé. Puis nous orientons la boussole vers le nord (nous mettons le chien dans sa niche).

Il y avait une grande roue avec 5 couleurs : bleu (lecture de carte), rouge (défi sportif), vert (land art), jaune (récupérer des objets de la nature) et noir (questions sur les animaux).

Nous tournions la flèche de la roue qui indiquait la couleur du défi. Aurélien ou la maîtresse nous donnait un azimut (un degré d'orientation et un nombre de pas). Nous devions retrouver la bonne balise.

Nous réalisions ensuite le défi écrit sur la balise.

Nous avons fait des pyramides humaines, une course de chevaux, le tour du plus grand nombre d'arbres en 1 minute 30 à la queue leu-leu. Nous avons fabriqué une libellule, un papillon, une truite, un serpent, une araignée et une grenouille avec des éléments naturels. Nous devions trouver des éléments sur une carte de randonnée. Nous avons fait une course de balle en soufflant dessus, et du saut en longueur. Nous devions aussi retrouver des éléments de la nature.



Puis, nous avons pique-niqué au bord du lac.

L'après-midi, nous avons fait une marche le long de la cascade. Nous ne pouvions pas nous approcher trop près de celle-ci, car il y avait un panneau sur lequel était inscrit « attention précipice ».

Nous avons marché dans un pierrier.

Puis nous sommes arrivés au sommet, où nous avions une très belle vue sur le lac de Kruth. Nous avons fait une pause au pied





de grands rochers, sur lesquels, nous avons observé des strates. Ce sont plusieurs couches de roche qui forment des traits parallèles.

Lors de la descente, nous avons pu lire un panneau sur lequel plusieurs pictogrammes étaient dessinés. Ces pictogrammes nous demandent de respecter la nature.

Nous avons passé une très belle journée instructive et nous avons mieux appris à respecter la nature.

LA CLASSE DE CE2 - CM1









#### ··· L'ESCRIME

Nous avons fait 10 séances d'escrime à l'école. Nous allons vous présenter différents thèmes :

#### • Le matériel

L'arme que l'on utilise est un fleuret avec au bout une mouche\*. Il existe trois armes. Il y a aussi le sabre et l'épée.

On porte une veste blanche qui descend entre nos jambes, des gants fins et un masque.

\* Mouche : petite boule au bout du fleuret pour ne pas blesser son adversaire.



#### • Les règles de sécurité

La première règle de sécurité est de ne jamais enlever son masque sans l'autorisation d'un adulte.

La deuxième règle de sécurité est de ne jamais prendre son arme en main sans l'autorisation d'un adulte.



#### Le combat

Le but des combats en escrime est de toucher l'adversaire sans se faire toucher.

Au début de chaque combat, il faut saluer avec notre arme. Le salut commence par mettre le fleuret vers le haut qui signifie le ciel, puis on dirige l'arme au niveau du visage, ça signifie la vie et l'arme vers le bas signifie la terre.

En escrime, il y a des limites pour toucher l'adversaire. Nous ne pouvons pas toucher aux jambes, à la tête, aux pieds et aux bras. Il y a trois techniques :

- La fente : on avance la jambe en avant et on tend le bras avec lequel on tient le fleuret pour toucher l'adversaire.
- La parade : c'est une technique de défense. On bloque l'attaque de son adversaire, on écarte son arme.
- La riposte : on attaque après une riposte.



L'arbitre fait le guide. C'est lui qui donne le point.

L'arbitre dit : « en garde », ensuite « êtes-vous prêt ? », puis il dit « allez » et le combat commence.

Pour arrêter le combat, il dit « Halte! ».

#### • L'escrime artistique

L'escrime artistique est une technique complètement différente de l'escrime sportive.

C'est une chorégraphie que l'on travaille à deux. Il faut la préparer et l'apprendre. Quand on attaque, on ne doit pas toucher son partenaire.

Elle est utilisée dans des films comme « Star Wars » ou « pirates des Caraïbes ».



#### **···**REMISE DES PRIX AUX LAURÉATS **DES MAISONS FLEURIES 2015**

#### 3 décembre 2015

Malgré un été 2015 caniculaire, les mains vertes du village ont œuvré sans relâche pour fleurir leurs fenêtres balcons et jardins, contribuant pour le plaisir de tous, à l'embellissement du village.

Jeudi dernier, les lauréats ont été invités par la municipalité à recevoir, à l'occasion d'une cérémonie en leur honneur, divers prix. Durant toute la soirée, des photos des fenêtres et jardins des lauréats ont défilé, rappelant la beauté, la qualité, la quantité et l'originalité des productions florales.

Dans son discours, le Maire Alain GRIENEISEN n'a pas manqué de les féliciter, tout comme il a remercié l'équipe du service municipal qui se charge du fleurissement des espaces verts et bâtiments communaux.

Il est également revenu sur la démarche « Zéro pesticides » déjà bien engagée dans le village, les projets de prairies fleuries et de plantations de fleurs à bulbes. Il a encouragé les villageois à suivre l'exemple de la commune : plus aucune utilisation de pesticides ou autres produits phytosanitaires, si nuisibles pour la santé et l'environnement.

Avec félicitations et encouragements, les lauréats se sont vus remettre leurs prix et bons d'achat.

Les membres du jury ont également été remerciés avec une mention particulière pour M. Joseph BITSCH, ancien professionnel horticulteur et fidèle membre du jury depuis de nombreuses années, lui-même ne pouvant donc prétendre à aucun prix alors qu'il est un fervent « fleurisseur » et amoureux des fleurs. Bravo! M. GRIENEISEN a également remercié Mme SCHOTT, dirigeante de l'entreprise « Les Jardins de Burnhaupt » pour sa collaboration régulière avec la commune.

Après la pose photo des lauréats, l'assemblée a été invitée au verre de l'amitié.





M. et Mme COUTANT Patrick



M. et Mme GREDER Gérard

#### **CATÉGORIE FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS:**

- 1. M. et Mme FREYBURGER Rémy
- 2. M. et Mme DIETRICH Maurice
- 3. M. et Mme SENDER Jean
- 4. M. et Mme WENDLING Jean-Marie
- 5. M. et Mme TSCHAEN René

#### **CATÉGORIE MAISONS FLEURIES AVEC JARDIN:**

- 1. M. et Mme COUTANT Patrick
- 2. Mme SPENLINHAUER Elisabeth
- 3. M. et Mme GREDER Gérard
- 4. M. et Mme BAUER Joseph
- 5. M. et Mme COMOLLI Gilbert







M. et Mme COMOLLI Gilbert

5° prix





M. et Mme DIETRICH Maurice

2º prix



M. et Mme SENDER Jean

3º prix



M. et Mme WENDLING Jean-Marie

4e prix



M. et Mme TSCHAEN René

# ROSPECTIVE SUR LA MÉTÉO 2015

L'année commence avec un mois de janvier relativement arrosé. On a comptabilisé pas moins de 114 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 9 cm de neige cumulées.

Février quant à lui accuse un déficit hydrique, avec une pluviométrie de 33mm<sup>(1)</sup> et 5cm de neige. Les températures sont dans les normes pour un mois de février.

Le mois de mars est un mois très doux et ensoleillé. Il se termine avec un épisode tempétueux, avec des vents forts et des pluies abondantes les trois derniers jours et notamment la rafale la plus forte de l'année avec 71,2 km/h! Le mois de mars nous aura aussi gratifié d'une très belle éclipse partielle du Soleil, qui a pu être suivie dans son intégralité à Burnhaupt-le-Bas grâce à une météo clémente ce jour-là.

Pendant ce mois d'avril, on pouvait "se découvrir de plus d'un fil !" avec une douceur et un temps sec, surtout en milieu de mois, où on a atteint des températures record, avec 25,7° le 15 du mois! Le mois de mai commence sous une pluie diluvienne avec un total de précipitations de 74 mm<sup>(1)</sup> pour la seule journée du 1er mai.

Cette année, en France le printemps a été plus chaud de 0,8°C par rapport à la moyenne.

Juin présage la période la plus sèche de l'année, avec une période sans précipitation de 25 jours d'affilée, qui durera du 23 juin au 17 juillet.

Le mois de juillet aura été très sec, ensoleillé avec un épisode caniculaire en début du mois. C'est le troisième mois de juillet le plus chaud depuis 50 ans, avec des températures de 5°C au-dessus des normes. Le mois a été également 2 à 3,5 fois moins arrosé qu'en moyenne. Ce n'est que vers la fin du mois que les températures sont à nouveau devenues supportables. L'été se poursuit agréablement avec un mois d'août bien ensoleillé. Du point de vue météorologique, l'été ne correspond pas tout à fait à l'été du calendrier ; il s'étend du 1er juin au 31 août. Ces trois mois ont été nettement plus chauds que la normale. C'est le deuxième été le plus chaud depuis la canicule de 2003, où la moyenne maximale des mois de juin, juillet et août, à Burnhaupt-le-Bas, était de 32,31°C, alors qu'en 2015 elle était de 28,10°C. Le pic de 37,1°C enregistré le 7 août a frôlé le record absolu de 40,2°C relevé le 9 août 2003. La première vague de chaleur est intervenue dès le 5 juin avec une pointe de 32,9°C à Burnhaupt-le-Bas et la dernière durant le week-end de la fin août avec des valeurs de 33,8°C le dimanche 30.

Le mois de septembre est dans les normes. Bien ensoleillé, il a une pluviométrie moyenne avec 72 mm<sup>(1)</sup>. Le 28 du mois nous avons eu droit à une très belle éclipse totale de Lune que l'on a pu suivre dans son intégralité à Burnhaupt-le-Bas grâce à un ciel entièrement dégagé ce soir-là, entre 3h11 et 6h27.

Le mois d'octobre nous a réservé un bel été indien, du-moins dans l'Est de la France. Alors que le sud a été submergé par des inondations catastrophiques qui ont fait 20 morts en début du mois, en Alsace nous avons eu droit à des températures relativement douces pour la saison. Le mois d'octobre nous a réservé de belles journées ensoleillées et a été très peu arrosé, avec seulement 21 mm<sup>(1)</sup> de précipitations (99 mm<sup>(1)</sup> pour 2014).

Le mois de novembre commence en pulvérisant des records de chaleur avec des températures moyennes qui dépassent de 10°C les normales de saison. Ceci est lié à un anticyclone, bloqué plusieurs jours sur la péninsule ibérique et la France. Rien que pour la journée du 7 novembre, une trentaine de records de chaleur ont été battus à travers notre pays. A Mulhouse il a été relevé pour cette même journée une température de 24,3°C, soit 2,4°C de plus que le précédent record (21,9°C) qui datait du 14 novembre 1926! Depuis l'année 2000 où je fais des relevés météo à Burnhaupt-le-Bas, la température a culminé à 22,1°C pour cette même journée, soit 1°C de plus que la température la plus élevée que j'ai relevée pour un mois de novembre à Burnhaupt-le-Bas, qui était de 21,1°C le 03 novembre 2005. La France qui était sous une bulle anticyclonique, a fait durer cette douceur de novembre jusqu'au 20, après quoi nous avons eu droit à un passage à des températures plus fraîches, notamment avec le relevé des premières températures négatives et l'apparition de quelques flocons de neige à partir du 21.

Cette douceur hivernale va continuer durant tout le mois de décembre avec des températures largement au-dessus des normes saisonnières. La moyenne de températures maximales relevées est de 11,6° (6,32° pour 2015). Le mois de décembre était le mois le moins arrosé, avec seulement

10 mm<sup>(1)</sup> de précipitations (alors qu'en 2014 j'ai relevé 45 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 11 cm de neige).

#### ··· PLUVIOMÉTRIE

Avec 713 mm de pluie<sup>(1)</sup> (858 mm en 2014) et 15 cm de neige (11 cm en 2014) ce qui fait un total cumulé de 724 mm<sup>(1)</sup> (869 mm<sup>(1)</sup> en 2014), l'année 2015 a été nettement moins arrosée que 2014. Le mois le plus humide était mai avec 122 mm<sup>(1)</sup>. La journée la plus arrosée était le 1<sup>er</sup> mai avec 74 mm<sup>(1)</sup>. La plus longue période de précipitations consécutives a duré 7 jours, du 29 mars au 4 avril, alors que la période "sèche" la plus longue était, elle, de 25 jours du 23 juin au 17 juillet. Pendant toute l'année nous avons eu 93 jours de précipitations, soit 32 jours de moins que l'année passée.

Cette année j'ai comptabilisé 6 orages à Burnhaupt-le-Bas.

Rappel : les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

#### \*\*\* TEMPÉRATURES, VENT ET PRESSIONS BAROMÉTRIQUES

L'année 2015 aura été une année avec des températures au-dessus des normales, mais pas autant que l'année précédente. Pendant toute l'année j'ai relevé 31 jours de gelées dont 1 jour où le thermomètre est resté sous 0°. La température la plus basse a été relevée le 7 février avec -4,1° et la plus élevée le 7 août avec 37.1°.

Avec une moyenne de 25,30 km/h, 2015 a été légèrement plus venteuse que 2014 (24,34 km/h pour 2014). C'est le mois d'avril qui a été le plus venteux avec une moyenne mensuelle de 29,13 km/h, alors que la rafale la plus forte a été relevée le 31 mars, avec 71,2km/h.

La moyenne annuelle des pressions barométriques était de 1017,74 hPa<sup>(2)</sup>, supérieure à la pression atmosphérique standard des 1015 hPa<sup>(2)</sup>. Le baromètre a culminé à un maximum de 1038,5 hPa(2) le 09 décembre et est descendu à un minimum de 976,4hPa<sup>(2)</sup> le 30 janvier.

Rappel: 1015 hPa<sup>(2)</sup> est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.

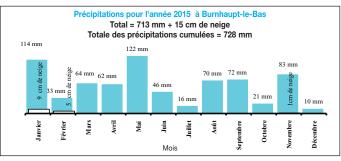
Tous ces relevés ont été pris par mes soins, à Burnhaupt-le-Bas, au 24 rue Maurice Ravel.

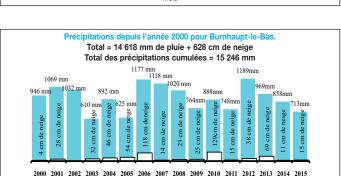
- (1) 1mm de pluie = 1 litre d'eau au m<sup>2</sup> et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.
- (2) hPa = hectopascal (anciennement millibar).



Éclipse totale de lune le 29 septembre 2015.

Éclipse partielle du soleil le 20 mars 2015.





- (1) 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.
- (2) hPa = hectopascal (anciennement millibar).

# VILLAGE ZÉRO PESTICIDE





#### ••• POUR LE BIEN DE TOUS!

La décision de se lancer dans la procédure « Zéro pesticides » a été prise fin 2014. La première étape a donc été de se débarrasser des produits stockés et d'organiser un plan d'action.



Après plusieurs réunions de travail et un premier audit très positif le mercredi 10 juin 2015, les opérations engagées par la municipalité, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Alsace et l'Association FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) ont été confirmées et ont pu se poursuivre.

Rappel des OBJECTIFS de l'arrêt de l'utilisation des pesticides par la municipalité :

- Améliorer notre cadre de vie !
- Plus aucun produit pesticide n'est utilisé sur le domaine public ni stocké aux services techniques.
- Aider à la prise de conscience de la nocivité de tous les désherbants et autres pesticides.
- · Suggérer à nos concitoyens l'envie de suivre et d'accompagner la municipalité dans cette démarche qui vise à améliorer notre cadre de vie et notre santé à tous.

CIBLE: l'ensemble des espaces publics (espaces verts et rues, trottoirs, cimetières, aires de jeux, cours des écoles, terrain de football...).

La Commission Cadre de Vie a organisé une réunion publique animée par la FREDON le 29 octobre 2015 à la Maison des Associations dans le cadre du programme « ma commune sans pesticide ».

Le but de l'opération est l'obtention du label « commune nature » avec les 3 libellules, ce qui implique la suppression totale de l'utilisation des produits phytosanitaires et une nouvelle appréhension de l'aménagement des espaces verts publics. Pour rappel: 1 libellule correspond à la signature de la charte, 2 libellules correspondent à la réduction de 70% des produits phytosanitaires, 3 libellules correspondent à la suppression depuis au moins un an des produits phytosanitaires. En outre, pour l'obtention des trois libellules, la commune s'engage à ne plus en utiliser pendant 3 ans minimum et des actions de communication et de sensibilisation du grand public doivent être menées. Pour mener à bien ce projet, le budget prévu est de 28 400€ (achat de : balayeuse, broyeur, désherbeur, tondeuse) avec des subventions qui s'élèvent à 15 940€.

A noter la forte implication du service technique qui, avec les élus, est convaincu des bienfaits de la démarche.

#### Et au niveau des particuliers?

Votre commune, lancée dans une démarche « zéro pesticide», a supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires appelés également pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...).

L'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces imperméables, telles que les voiries, les caniveaux ou les pavés, contribue à la pollution de notre ressource en eau. En effet, les stations d'épuration n'éliminent pas ces produits qui se retrouvent ensuite dans les rivières.

Ainsi, comme la commune, en arrêtant l'application de pesticides : vous préserverez la qualité de l'eau, la santé humaine et favoriserez la biodiversité!

Le service technique va s'atteler au balayage des caniveaux et à l'entretien des espaces verts (avec un plan de gestion différenciée : tonte, fauche, désherbage manuel selon le niveau de priorité fixé et par secteurs...).

Il appartient aux citoyens de balayer les trottoirs devant leur propriété. Il est également possible d'embellir sa façade en semant un mélange spécial « bas de mur » ou en acceptant la végétation spontanée.

Pour aller plus loin: uncarrepourlabiodiversite.jimdo.com sauvagesdemarue.mnhn.fr - laissonspousser.com

Nous vous conseillons de vous rendre sur le site de la FREDON : https://www.fredonalsace.fr/documents où vous pourrez télécharger une multitude de documents très intéressantes (les maladies, les ravageurs, les Jardi'fiches...).



Pour rappel, quelques documents de la FREDON sont disponibles à la bibliothèque La

Merci de votre réflexion et votre engagement aux côtés de la commune





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Au cours de l'été 2015, un sondage a été mené dans les 52 mairies et communautés de communes du Pays Thur Doller : les réponses obtenues nous permettent aujourd'hui de **faire un inventaire des initiatives qui ont été menées ou qui sont en projet...** et qui méritent d'être développées.



#### **ÉNERGIES**

- Productions d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, géothermie, chaudières bois...).
- Économies d'énergie (isolation des bâtiments, réduction de la consommation de l'éclairage public...).



#### AGRICULTURE DURABLE

- Soutien aux circuits courts (marchés paysans, aides aux installations de producteurs...).
- Introduction du bio dans les cantines.
- Développement des vergers.



#### MOBILITÉ

- Favoriser la pratique du vélo en toute sécurité (pistes cyclables, parking à vélos, sensibilisation des scolaires...).
- Inciter au covoiturage (création d'aires, informations, développement de l'autostop).
- Promouvoir les transports collectifs (train, tram-train, bus...).



#### SERVICES À LA POPULATION

- Favoriser l'installation de professionnels de santé.
- Mettre en place des animations et des aides à la personne pour les aînés.
- Rendre disponibles des lieux de rencontres pour les jeunes.
- Augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance.



#### VIE EN COLLECTIVITÉ

- Instauration de conseils des enfants, de conseils des jeunes, de conseils des aînés.
- Mise en place de journées citoyennes.



#### **GESTION DE L'EAU**

- Optimiser la gestion de l'eau (récupération d'eaux de pluie, détection de fuites...).
- Supprimer l'utilisation de pesticides.
- Inciter la population à une utilisation responsable.





# CROISSANCE VERTE



# \*\*\* TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Paris – 13 Novembre 2015

# TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE et de l'énergie



Depuis le vendredi 13 novembre 2015, le Pays Thur Doller est officiellement « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Cette labellisation est venue récompenser plus de dix ans d'action volontariste du Pays Thur Doller pour réduire les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables.

Avec dix autres élus du territoire, Régine MEYER, Adjointe au Maire, s'est rendue au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie pour signer la convention TEPCV qui nous permet d'obtenir une





subvention de 7000 euros pour la mise en place de lampes LED avec réducteurs de tension pour l'éclairage public (programme sur trois ans). Par une heureuse nouvelle arrivée en juin 2016, cette subvention sera finalement doublée et portée à 14 000 euros.



L'enveloppe apportée par l'Etat va nous aider à poursuivre notre transition énergétique, vers un monde plus économe en énergie et moins dépendant des énergies fossiles non renouvelables.





- Construction et entretien d'équipements culturels et sportifs
  - Soutien aux associations intercommunales

et du Soultzbach

- Attribution des salles intercommunales
- Activités aquatiques

#### **ECONOMIE**

- Etudes sur le territoire
- Commercialisation de zones industrielles
- Location de bureaux et de salles de formation/séminaire
- Diagnostics de besoins des entreprises
- Aide aux créateurs d'entreprises
- Bases de données entreprises
- Réunions d'information
- Soutien au commerce local
- Soutien aux producteurs locaux
- Soutien à l'hôtellerie-restauration

#### **LA CCVDS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** DE LA VALLÉE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

Créée en 2002, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) est un « Établissement Public de Coopération Intercommunale ». Elle donne l'opportunité à ses communes membres de mutualiser des services et d'élaborer de véritables projets communs de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle a repris le périmètre et les compétences du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la Doller, créé en 1976, preuve d'une intercommunalité déjà ancienne sur le territoire. La CCVDS regroupe aujourd'hui 15 communes et compte, au 1er janvier 2015, 16 831 habitants, répartis sur 160 km².



#### **UNE VALLÉE DYNAMIQUE & ENTREPRENANTE**

Située entre plaine et montagnes, la Vallée de la Doller et du Soultzbach est la plus méridionale des vallées vosgiennes hautrhinoises. Outre son unité communautaire, elle bénéficie d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie unique :

- · Des villes et villages fleuris et accueillants,
- Une présence dynamique de commerces, artisans, supermarchés, hôtels et restaurants,
- Des services à la population diversifiés : logements, équipements sportifs et culturels, crèches, garderies, écoles, collèges, banques, centres médicaux, etc.,
- De fréquentes animations culturelles et sportives : salons, concerts, expositions, rencontres sportives, etc.,
- Un tissu associatif riche,
- Une jeunesse active et impliquée.

#### La Communauté de Communes propose à tous les acteurs du territoire un ensemble de services et d'actions :

#### **SERVICE A LA POPULATION**

- Placement de vos enfants en crèches ou accueils périscolaires
- Aide à la parentalité
- Informatisation des écoles
- Logements pour les séniors

#### **ENVIRONNEMENT**

- Gestion de la collecte des ordures ménagères
- Gestion de l'assainissement non-collectif
- Gestion de l'espace rural et périurbain

#### **URBANISME**

- Conseils et instructions des projets de construction
- Création, aménagement et entretien des bâtiments et de la voirie
- Suivi des constructions et réhabilitations
- Détermination du PLUi
- Instruction des actes du droit du Sol (PC, DP, CU...)

#### **TOURISME**

- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique
- Commercialisation des prestations de services touristiques
- Soutien et organisation des fêtes et des manifestations culturelles
- Etudes sur le tourisme du territoire

#### LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA CCVDS SONT LES SUIVANTES:

#### Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique

#### Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création, gestion et entretien de la voirie
- Tourisme
- Enseignement
- Développement sportif
- Développement culturel

#### Compétences supplémentaires

- Développement de l'accès au haut débit
- Forêt et filière bois
- Etudes de sécurité relatives aux traversées de villages
- Communication-information
- Service incendie
- Coopération locale

Trois élus de Burnhaupt-le-Bas siègent parmi les 31 délégués communautaires. Il s'agit d'Alain GRIENEISEN, Vice-Président en charge de la communication et des services à la population (Créaliance, Marpa...), d'Auguste BURNER et de Sandrine VON DER OHE. Au fil des années, notre territoire a su prouver sa vitalité économique, en étant notamment la première vallée vosgienne ayant accès à internet par le câble. Et aujourd'hui encore, c'est grâce à la fibre optique que nous nous démarquons. C'est ainsi que, pour démontrer notre volonté de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de toujours mieux vous satisfaire, notre Communauté de Communes a créée un nouveau portail internet : www.cc-vallee-doller.fr. Vous y découvrirez notre intercommunalité par ses projets, ses décisions et ses actions et pourrez y consulter les sites web de ses partenaires. Service à la population, sport, économie, ordures ménagères, assainissement non collectif (SPANC), autorisation de construire et documents d'urbanisme... tels sont les sujets que vous pourrez retrouver dans le menu principal. Alors n'attendez plus, consultez le nouveau site web de la « ComCom »!

# CHEZ NOS VOISINS



#### **QUE SE PASSE-T-IL A BURNHAUPT-LE-HAUT?**

Les travaux de réhabilitation de la mairie touchent à leur fin et l'échafaudage a été retiré fin avril. Le nouveau bâtiment sera inauguré le samedi 24 septembre 2016.



La « grotte de Lourdes » ayant dû être démontée en raison de sa vétusté, une nouvelle grotte est en cours de construction sur une parcelle de terrain cédée par le propriétaire. Les travaux sont assurés par le conseil de fabrique et un appel à une participation financière des Haut-Burnhauptois a été lancé.





Dans le cadre de la convention du territoire à énergie positive, l'étude pour l'aménagement d'une plate-forme de co-voiturage multimodale au Pont d'Aspach vient d'être validée par le conseil municipal. A partir de cette plate-forme, les usagers pourront accéder aux modes de déplacements doux.

La nouvelle réglementation de la publicité dont le but est de restreindre l'affichage sauvage et de limiter l'impact visuel dans l'environnement nous a conduit à mettre en place des vitrines d'affichage afin de permettre aux associations Burnhauptoises de communiquer sur leurs manifestations en toute légalité. Tout autre affichage étant soumis à autorisation préfectorale. Ce dispositif vient en complément du panneau d'information électronique situé en face du Super U.





### **UNE BELLE RÉUSSITE SPORTIVE**

Angéline, qui a fréquenté les bancs de l'école maternelle de Burnhaupt le Bas, est maintenant scolarisée à l'école Jean XXIII de Mulhouse afin de pouvoir s'adonner plus facilement à sa passion : le patinage artistique dans le club de l'ASPA Mulhouse. Angéline a commencé le patinage à deux ans et demi.

A la fin de la saison 2013/2014, à l'âge de 6 ans, elle participe à sa première compétition régionale à Dijon.

L'an dernier (saison 2014/2015), après avoir remporté deux compétitions régionales, elle participe à sa première compétition de niveau National à Orléans (45) et réussit à se qualifier pour les championnats de France à Nantes (44) où elle termine 11e.

Cette saison (2015/2016), sur les trois compétitions nationales qualificatives pour le championnat de France, elle termine deux fois deuxième et une fois première.

Elle se qualifie donc une nouvelle fois pour les championnats de France se déroulant cette année à Courbevoie (92), elle devient Championne de France Poussine.

Le titre en poche, elle est sélectionnée quelques semaines plus tard pour représenter la France lors d'une compétition internationale organisée encore à Courbevoie(92) : la "Rooster cup".

C'est par une nouvelle victoire, devant notamment deux jeunes russes, qu'elle va clôturer sa saison.

La participation à cette Rooster cup représentait déjà une première pour le club de l'ASPA Mulhouse, qui n'avait jusqu'alors jamais eu de patineuses engagées dans ce genre de compétition.

Si vous souhaitez voir Angeline à l'oeuvre, vous pouvez vous rendre sur YouTube à ce lien :

https://www.youtube.com/channel/UCVcBabQRotpF08kYf26pE0Q Angéline, une championne à suivre...



#### **ALYCIA PEREZ**

#### Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Âgée de 21 ans, je suis actuellement en Service civique à Unis Cité à Mulhouse, mon parcours professionnel et mes études ne me convenant plus j'ai décidé de m'engager pour la société, de devenir volontaire. C'est une année de transition pour moi. Je suis également engagée et élue au Parlement Alsacien des Jeunes. J'habite Burnhaupt-le-Bas depuis l'âge de mes 4 ans et c'est un village qui me tient énormément à cœur. Je suis également passionnée d'art, de musique et de littérature.



#### Qu'est-ce que le PAJ?

Le PAJ est le Parlement Alsacien des Jeunes. Il réunit 40 membres âgés de 15 à 28 ans, résidant en Alsace, de tout statut : apprentis, lycéens, étudiants, jeunes accompagnés par les Missions Locales, en recherche d'emploi ou en activité. Il a été mis en place en 2011 et renouvelé en 2013 et en 2015.

Le PAJ exprime des vœux. C'est une instance de consultation, d'évaluation, de proposition qui formule des projets et des actions ainsi que des décisions, qui a pour vocation de représenter la jeunesse alsacienne dans toute sa diversité, d'accompagner la mise en œuvre de projets régionaux pour la jeunesse, et plus globalement, de participer sous différentes formes aux actions initiées par la Région Alsace en direction des jeunes. Le PAJ peut également s'autosaisir de toute question à laquelle il souhaite sensibiliser la Région.

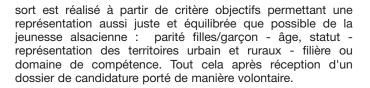
#### Comment cela fonctionne-t-il?

Les membres du PAJ sont répartis en plusieurs commissions. Celles-ci sont constituées durant la mandature en fonction des projets et dossiers étudiés (engagement citoyen / défis territoriaux, emploi / formation, bilinguisme / enjeux transfrontaliers). Nous échangeons, réfléchissons et agissons avec différents acteurs publics et privés de la jeunesse en et hors Alsace.

Outil de démocratie participative, le PAJ se saisit de toutes questions de son choix, de projets, de diverses thématiques relatives concernant les problématiques actuelles de la jeunesse. Il élabore des propositions d'actions concrètes et contribue ainsi à faire bouger et améliorer les politiques régionales. Il participe à de nombreuses actions et manifestations en région, en France et à l'international sur différents sujets intéressant la jeunesse.

#### Comment avez-vous été élue ?

Après avoir répondu à un appel à candidatures, les membres du PAJ sont désignés par tirage au sort effectué par des membres de la mandature sortante en présence d'élus régionaux et d'agents des services de la région. Ce tirage au



#### Quelle durée de mandat ?

C'est un mandat de 2 ans exercé à titre bénévole et non renouvelable qui a débuté en 2015 et qui se finira en 2017.

### Quand, comment, pourquoi avez-vous choisi cet engagement?

J'ai vu un article dans l'info express de Burnhaupt-le-Bas faisant un appel à candidatures pour le PAJ, alors je me suis dit « pourquoi pas moi ? ». Sachant qu'il s'agissait d'un tirage au sort, j'ai tenté ma chance. Quelques semaines plus tard on m'a annoncé de vive voix que j'ai été élue, j'ai été surprise en sachant qu'il y avait plus de 200 candidats ! Mais je n'ai pas choisi de m'engager sans but, mon objectif étant de pouvoir représenter la jeunesse Alsacienne, de pouvoir aider les jeunes d'aujourd'hui pour qu'ils puissent se créer leur avenir. Je veux pouvoir donner de ma personne en aidant et en donnant mon avis sur tous les sujets concernant les jeunes mais aussi en m'impliquant activement dans la politique jeune et en participant à la vie citoyenne de ma région. De pouvoir faire mon possible pour trouver des solutions concrètes et pertinentes, pour une Alsace meilleure pour les jeunes de cette région qui est également la mienne.

#### Quels sont les projets ou les décisions du PAJ ?

Nous participons aux événements et manifestations qui s'engagent pour la jeunesse Alsacienne. Une commission dénommée « appels à projets » est mise en place à titre permanent pour la durée de la mandature, elle a pour mission d'examiner les dossiers de candidature déposée par les jeunes alsaciens au titre du dispositif « expériences de jeunesse » et de se prononcer sur le soutien financier pouvant être accordé aux projets ainsi présentés. « Expériences de jeunesse » est un dispositif permettant aux jeunes de 16 à 28 ans de vivre une expérience porteuse de sens pour leur avenir. L'objectif est de consolider le parcours d'un jeune , de lui permettre d'accéder au monde du travail ou tout simplement de développer ses compétences et ses talents.

Le PAJ est également amené à désigner son lauréat dans le cadre du dispositif « Trophées Alsace terre de jeunes talents », dispositif qui met en lumière des parcours remarquables, innovants, avant-gardistes de jeunes Alsaciens qui marquent notre région.

D'autres projets et décisions sont pris par le PAJ, mais nous ne pouvons en faire part qu'en Assemblée plénière!





### Comment vivez-vous votre engagement?

Très bien, c'est à la fois du travail supplémentaire que de s'engager, mais si c'est ce que l'on souhaite il n'y a pas de difficulté mais surtout de l'enrichissement personnel.

#### En parlez-vous avec vos amis?

Oui, j'en parle dès que l'occasion est propice, afin de faire connaître les objectifs de mon engagement, ainsi que le Parlement Alsacien des Jeunes, qui malgré tout n'est pas connu. Mon entourage n'en a jamais entendu parler et beaucoup de personnes sont dans le même cas, la communication en Alsace n'est pas un point fortement évolué.

#### Où cela se passe-t-il? A quel rythme?

Le PAJ se réunit au moins une à deux fois par an, en assemblée plénière, un samedi matin, dans l'hémicycle du Conseil Régional d'Alsace à Strasbourg, ces séances sont publiques. L'Assemblée plénière réunit l'ensemble des membres du PAJ. Elle a pour vocation de faire le point sur les réflexions et actions en cours ou à venir et plus précisément de procéder à une présentation des travaux réalisés en commission et groupe de travail. Les commissions et groupes de travail se réunissent une fois par mois à la Maison de la Région à Strasbourg.

#### Est-ce intéressant ?...

Oui, vraiment. Être membre du PAJ c'est une expérience unique et enrichissante. Après, je pense que cela dépend d'une personne à une autre, de l'investissement dans son engagement. Ce sera plus bénéfique pour une personne, cela peut être ennuyeux comme très instructif pour d'autres. C'est à la fois un lieu qui nous permet de nous former, il nous permet de nous initier à un exercice de citoyenneté active et à la conduite de l'action publique; c'est comme un apprentissage qui nous permet l'acquisition de compétence transversale comme à la conduite de projets, prise de décision, capacité d'analyse et d'évaluation, maîtrise des outils d'expression, de communication, d'animation, fonction de représentation. En tout cas pour moi, oui c'est intéressant car cela me permet d'évoluer dans ma vie professionnelle ainsi que dans la vie de tous les jours.







entre dans la composition de Burnaupt, et figure déjà sur une borne du siècle dernier.

Burnhaupt-le-Bas, issu de la division de Burnhaupt en deux agglomérations, apparaît en 1441 sous la dénomination « Inferior Burnhaupt ». Le village appartient aux Habsbourg juqu'à la paix de Westphalie, puis, de 1658 à la Révolution, aux Ducs de Mazarin.

#### Pourquoi y a-t-il la Croix de Guerre sous le blason communal?

La commune est titulaire de la croix de guerre 1914-1918 depuis 1921 (Journal Officiel du 6 novembre 1921).

La croix de guerre 1914-1918 est une décoration militaire attribuée pour récompenser l'octroi d'une citation par le commandement militaire pour conduite exceptionnelle au cours de la Première Guerre mondiale.

Durant la Première Guerre mondiale, le besoin de créer une récompense pour les combattants s'est fait sentir très rapidement. Il existait bien la « citation à l'ordre du jour », mais ce n'était qu'un témoignage écrit, dans les communiqués, les états de service et le livret militaire. Cette décoration administrative devait laisser place à un signe distinctif clair et visible, qui permettait au chef de décorer les plus vaillants de ses soldats sur les lieux même des combats.

Le 4 février 1915, Émile Driant présente et soutient devant l'Assemblée Nationale, le rapport de la commission de l'armée. « Créons un ordre récompensant la valeur militaire, mais en lui donnant un nom bref qui sonne clairement et qui, à lui seul, exclut la faveur de l'ancienneté. On l'appellera la Croix de Guerre, ce sera une croix de bronze clair, à quatre branches, surmontée d'une couronne de lauriers, et suspendue à un ruban vert uni, le vert de la médaille de 1870-1871, débarrassé des rayures noires qui symbolisaient le deuil de l'autre siècle. »

Après la présentation de plusieurs projets, c'est au sculpteur Paul-Albert Bartholomé qu'est dû le modèle définitif. Le Sénat adopte le ruban vert rompu par de fines rayures rouges, associant le symbole du sang versé à celui de l'espérance.

Après d'âpres discussions au sein des deux chambres, la loi est votée le 2 avril 1915, et promulguée le 8 du même mois. Ainsi on peut lire dans L'Illustration du 1er mai 1915 l'article suivant : « Le gouvernement vient d'adopter le modèle de la croix de guerre appelée à récompenser les belles actions sans nombre que cette campagne voit se multiplier au jour le jour. Le journal officiel du samedi dernier 24 avril 1915 a enregistré le décret présidentiel qui termine les conditions dans lesquelles sera

> décernée cette enviable récompense et donne la description de l'insigne. » Aux termes de ce décret, la croix de guerre est conférée de plein droit aux militaires des armées de terre et de mer, français ou étrangers, qui ont obtenu, pour fait de guerre pendant la durée des opérations contre l'Allemagne et ses alliés, une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade. Elle est également conférée en même temps que la Légion d'Honneur ou la Médaille Militaire aux militaires ou civils non cités à l'ordre, mais dont la décoration a été accompagnée. au journal officiel, de motifs équivalant à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat. Enfin, les villes martyres, les villages entièrement détruits ou les cités avant résisté héroïquement se verront attribuer la Croix de guerre, qui figurera à la place d'honneur dans leurs armoiries. Entre 1917 et 1931, 2 951 communes furent décorées de la Croix de guerre 1914-1918.



Sources : Archives départementales du Haut-Rhin et https://fr.wikipedia.org/wiki/Croix\_de\_guerre\_1914-1918\_(France).



### ••• QUE SE PASSAIT-IL DANS LA COMMUNE IL Y A 70 ANS ?

Un petit tour d'horizon dans le registre des comptesrendus du conseil municipal nous permet de voir que les préoccupations n'étaient pas les mêmes que de nos jours : l'après-guerre et la reconstruction, l'organisation du monde agricole et bien sûr aussi la traditionnelle foire aux râteaux. En voici quelques extraits.

#### L'après-guerre et la reconstruction :

- 21/12/1945 : bois disparu en forêt pendant les combats
- 18/06/1946: remorque à bestiaux réquisitionnée par la Kraisbauernschaft sinistrée
- 10/04/1947: prise en charge de la visite d'une famille hollandaise sur la tombe de leurs fils tombé à Burnhaupt-le-Bas

#### Les animaux reproducteurs :

- 12/02/1946 : indemnité pour taureau reproducteur
- 19/09/1947 : achat d'un bouc reproducteur
- 16/12/1949 : subvention pour verrats reproducteurs
- 16/12/1949 : subvention au teneur de taureaux

#### Les jeunes :

- 12/02/1946 : accès interdit aux auberges pour les moins de 16 ans
- 07/06/1946: manque d'intérêt des jeunes aux cours obligatoires et éventuelles sanctions

#### La Foire aux râteaux :

• 28/05/1949 : prix des places, autorisation de tenir un bal

Répartition des jours de congés mobiles : 12/10/1946

Gestion de la cabine téléphonique du village : 10/04/1947

Article & Monein le Maire moite le C. H. à s'accorder sur les prix als divis de place à demander sus commercients et formis si la fois du lumbi April deliberation, de C. H ylas le divis suvante: so for le mite comment ute thece 15 fr for large schrisut le sten chricle &. A le chair und compte me bel des nombresses qualicipations de con sante amoucce jun la foir de ... Rechemarkt : les julisquelons lien plus importante qui on 1948 et las empliscemente sociepies l'un sternier se evilent netterned insufficients. the be it decide alone unauim de metto la place de exorte et de file le disposition its le source organia be Reclause ask four un line is bound which To mine, at four reposition is the nombreur voces le c. l. mutorine la world en yeartion de dance un bal public, le dimancle suivant le lunde 1 Paule aste

Acticle 3.

Chonsiein le chaire reuit compte san EH. Le le visite et une famille hollandaire en les double de leur fite, empres volondaire dans Monnie et sombs au champt d'horneur à Bundaryl le Box au il est inhume. Ver etens somme hellandaire sont armie dans notes commune soms argent françaire. Malgir chimin dessacts entrepris par la maire et la Pranque de Trance et la climater mistilent on etangen e ont le

Le le Me décide unamimente d'intertérée aux adolercent des deux sex, au descour sous de 16 aux, l'accès aux auberges et locaux sous être accompagnés d'une parsonne mapeus

Le C. M. Tole an remisi secret une subvention musique de 12. 300 fin. pour l'achat de la circularie tepropuetaire.

Le appropuetaire.

Le appropuetaire le four Firster de la circularie de Marie 1946 et décide de affirmage en habitants de la commune pour 1966;

Setere per famille suit 1966;

Che bois de service de la commune pour 1966;

Con les bois de service de 0 H demonée de des de services de la commune de la commun

Clausin de Marie informe de Courtet courrigises qu'is la suite et l'annunce passes seu famuel l'Alvace, il s'el hanne son accasion d'irelat d'un bone reproducteur. Al la Marie et le Conselle municipal brommentaleger harb ont actes de bone pur fuire s'e 5. 500 fin.

Le C. 4 out le sidil pourcet actar seu burger 1964 Chap. Il Metile 16.

Le Maire rend compte au C. H. du mouve et viteret opporte por les jeunes veux coms d'adultes. Euron ces fait il demant compte de l'udilié de cer comme le C. 11. devide de les remote obligations peux les dans drois cheres antiès de l'école. Le poseux reson response

bles pour beus enfonts. D'autre part le C. H. se ressure d'intendis aux journes en questioni la fréquentation ses cinoma et de traile autre réjunissance si cet oppel me porte par se fruits.



Les anciens du village ont l'habitude d'appeler les rues et ruelles par les dénominations utilisées autrefois. Cela concerne surtout le centre du village, les rues des lotissements récents ont été « baptisées » lors de leur création. Il serait dommage que disparaissent ces appellations qui existent parfois depuis la nuit des temps et dont le sens originel a

été oublié.

En voici une liste, les noms sont rédigés en dialecte alsacien, où **Gàss** est une rue. **Gassala** une ruelle. **Wag** un chemin.

Sur le plan cadastral de 1838, la rue principale est dénommée « route de Delle à Thann ». L'*Oberdorf* ou *Ewerdorf* correspond à la partie sud, à partir du carrefour central, prolongée par la rue de Balschwiller.

Kàlchgàss: la rue principale à partir de l'église vers l'est.

Burngàss: rue du Burn, avec la fontaine-lavoir, Burn signifiant

source.

Grangelgàss: rue de l'étang. Origine inconnue.

Herragàss, Kumpfgàss: rue des seigneurs. Kumpf désignait autrefois un récipient. Peut-être s'y trouvait-il un tonnelier?

Freyhof: impasse en face de la bibliothèque menant à la maison Mutz, où se trouvait autrefois la cour dîmière et où l'on payait les impôts.

Kîrchgàss: rue de l'église

Fiselgàss: rue des fleurs. Origine inconnue.

Mackawag: rue des Vosges. Avant la construction de l'autoroute un

étang, le *Mackaweyer*, s'y trouvait.

**Riedwag** : prolongement de la **Mackagàss** ver le Nord.

Mackagàss: rue de la Mairie. Origine inconnue.

**Minchgàss**, aussi appelée **Milchgàss** par déformation : rue de Gildwiller. La présence de moines (Mönch en allemand) près de la chapelle explique peut-être ce nom.

Wolfgàss: rue du loup. On a tué le dernier loup dans ce secteur en 1824.

Zopfgàss: rue des jardins.

**Milhüserwag**: rue du stade. C'était autrefois la rue que l'on empruntait en direction de Mulhouse.

Weyerwag: rue de la croix. Ce chemin mène aux étangs.

Wolfgassala: ruelle (en cours de réaménagement) entre la rue du loup et le chemin du Blingen.

**Wandelgassala**: ruelle entre la rue principale et la rue de Cernay. **Wandel** = St. Wendelin.

Kappelgassala: ruelle entre la rue des fleurs et la rue du stade.

**Bitschgassala**: ruelle entre la rue principale et le **Kappelgassala**. Cette ruelle menait autrefois aux **Bitschgarta**, une zone de parcelles maraîchères, parfois minuscules (52 parcelles sur env. 20 ares!)

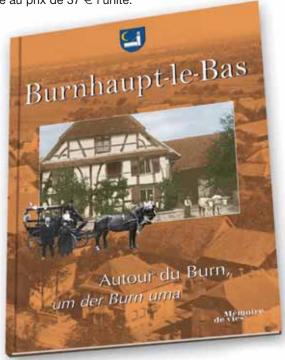
**Kàlchgassala**: chemin reliant la rue des Seigneurs à la rue principale, correspondant à peu près au **Muerwag** dans le nouveau lotissement.

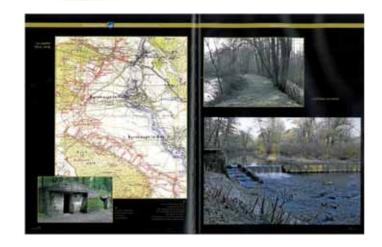
MERCI AUX MEMBRES DU CONSEIL DES ANCIENS

#### **···**• MEMOIRE DE VIE – UM DER BURN UMA

Ce livre, réalisé avec le Conseil des Aînés, véritable objet de collection de la mémoire locale, est toujours disponible en

mairie au prix de 37 € l'unité.







# INFOS DIVERSES

#### ··· CREALIANCE

L'association Créaliance organise les accueils périscolaire de Burnhaupt-le-Bas les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.



Les temps périscolaire s'articulent avec l'école et garantissent aux parents la prise en charge quotidienne de leurs enfants.

Pendant la pause méridienne les 62 enfants inscrits sont accueillis par 6 animateurs qualifiés et une employée de collectivité.

Dans un premier temps, les enfants vont tous déjeuner. Après le repas, les animateurs proposent des activités ludiques ou sportives auxquelles les enfants ont le libre choix de participer.

Les petits de maternelle déjeunent dans le réfectoire où l'employée de collectivité aura pris soin de préparer la salle à manger et réceptionné le repas.

Les élèves de l'école primaire prennent le repas dans la salle de la maison des associations.

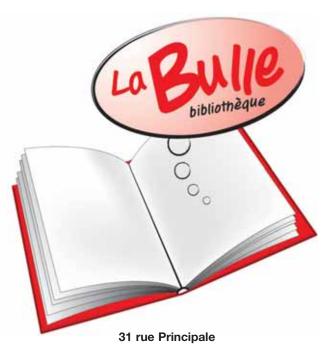
Celui-ci s'aménage sous forme de self, les enfants sont ainsi acteurs de leurs propres services et sous la bienveillance des adultes, acquièrent d'avantage d'autonomie.

Après l'école, les accueils s'organisent de 15h15 à 16h sur le temps libéré dans le cadre du PEDT, puis se prolongent jusqu'à 18h30 en marquant une pause pour le goûter.

A noter que les enfants scolarisés à Burnhaupt-le-Bas sont accueillis les mercredis à partir de 11h à l'accueil de loisirs de Burnhaupt-le-Haut. Ils y sont emmenés via un ramassage.



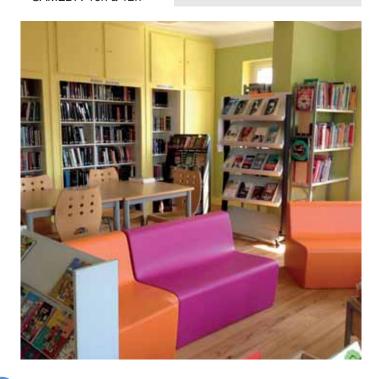
#### **BIBLIOTHEQUE DES BURNHAUPT**



31 rue Principale 68520 BURNHAUPT- LE-BAS 03.69.19.98.62 - labulle68@orange.fr Présidente : Régine MEYER

MARDI: 18h à 20hMERCREDI: 16h à 18hSAMEDI: 10h à 12h

Adhésion gratuite pour les mineurs, 10€/an pour les adultes





Les bénévoles de l'équipe CARITAS de Burnhaupt auraient plaisir à vous rencontrer pour partager un moment de convivialité.

Vous souhaitez de l'écoute, de l'aide ? CARITAS vous accueille le lundi de 14h30 à 16h30

#### CARITAS c'est:

- L'accueil et l'écoute, le conseil
- · L'aide administrative
- L'aide alimentaire ou financière
- L'aide à la recherche d'emploi
- L'aide aux devoirs
- L'accès à la culture

Contactez l'équipe Caritas. Venez nous rejoindre. A bientôt!

Equipe CARITAS de Burnhaupt le Bas

36, rue Principale (ancien presbytère) - Burnhaupt-le-Bas - Tél : 06 87 27 52 84



# ··· MISSION LOCALE THUR-DOLLER



La Mission Locale Thur Doller remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle est inscrite dans le code du travail L53146-1.

La structure, présidée par un élu local, Christophe KIPPELEN, maire de Roderen, est cofinancée par l'Etat, la Région, les communes et les fonds européens.

La Mission Locale apporte un soutien aux jeunes dans les domaines de l'emploi, de la formation, des ressources financières, de la santé, du logement, de la mobilité, et de la citoyenneté.

Elle intervient en partenariat avec les différents acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre des programmes d'actions nationaux ou régionaux.

Elle développe, en direction des jeunes, des initiatives et des projets adaptés aux situations locales.

Elle anime sur le territoire des points fixes d'accueil de proximité :

- Mairie de Saint-Amarin : Mardi de 13H30 à 17h
- Mairie de Masevaux : Jeudi de 13h30 à 17h
- Mairie de Cernay : Mardi et Jeudi de 8h à 12h
- Centre Socio Culturel Agora de Cernay :

Le dernier mercredi du mois de 9h à 12h

 Mairie de Burnhaupt-le-Bas et de Sentheim :

Jeudi matin de 9h à 12h une à deux fois par mois

Voir le site de la Mission Locale pour de plus amples informations : www.mlthurdoller.fr

MISSION LOCALE THUR DOLLER 27 avenue Robert Schuman 68800 THANN Tél: 03 89 37 56 09

Tél: 03 89 37 56 09 accueil@mlthurdoller.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45



#### **ESPACE INFO ENERGIE**

Vous êtes régulièrement démarché pour des travaux de rénovation ?

Votre interlocuteur se présente comme un fournisseur d'énergie ou prétend être mandaté par votre commune ?

On vous presse de signer un devis ? Soyez vigilant et ayez le bon réflexe : **Contactez votre Espace Info Energie.** Ce service public gratuit, neutre et indépendant vous conseillera et vous guidera sur :

- Les travaux pertinents que vous pouvez effectuer
- Les financements auxquels vous pouvez prétendre
- L'analyse de vos devis.

Cela ne vous coûte rien et peut vous éviter de faire un mauvais choix dans la précipitation.

#### **Charlotte LELONG**

ESPACE INFO ENERGIE – Pôle ENR – 50 rue Pierre et Marie Curie – 68700 CERNAY infoenergie@pays-thur-doller.fr –03 68 47 90 40 - www.pays-thur-doller.fr

#### PLATEFORME LOCALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE THUR DOLLER

Le Pays Thur Doller, avec le soutien de la Région Alsace et de l'ADEME, propose un service d'assistance directe aux propriétaires de maisons individuelles qui souhaitent réaliser des travaux pour réduire leurs factures de chauffage (isolation, changement des menuiseries, changement de la chaudière...). Avec une idée : proposer une rénovation énergétique complète et à haut niveau de performance pour rénover l'ensemble de votre maison en une seule fois et consommer le moins possible de chauffage après les travaux. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre Espace Info Energie (cf coordonnées ci-dessus).

#### **CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale: prévention et développement social, prestations en espères ou en nature, remboursables on non...

Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations.

Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Président : Alain GRIENEISEN
Vice-présidente : Sandrine VON DER OHE
Rapporteur : Catherine GRABOWSKI
Membres : Raphaëlle BITSCH

Centre Communal

BURNHAUT-LE-BAS

André GENSBITTEL

Catherine KEYSER, représentante de l'APA (Association d'aide aux personnes âgées) Fernand THUET représentant de l'UDAF (Union départementale des associations familiales)

Paulette KLAR représentante des associations du handicap Danièle DIETRICH représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact.



# LE RAM (RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES) DE CRÉALIANCE



#### **DE QUOI S'AGIT-IL?**

energivie.info

C'est un lieu d'information, d'animation et d'échanges au service des familles de la communauté de communes qui recherchent un mode de garde et des assistantes maternelles qui accueillent des enfants.

Les RAM sont subventionnés par la CAF et le conseil général. Leurs services sont gratuits. Celui de notre com com est géré par l'association Créaliance.

#### **QUELS SERVICES APPORTE LE RAM?**

Des permanences ont lieu à Masevaux (2 rue de l'école) et à Burnhaupt le Haut (1, rue du petit prince, entre les deux écoles).

Les parents téléphonent ou viennent sur place pour y trouver les coordonnées des assistantes maternelles, mais aussi les réponses à toutes les questions concernant l'embauche et la déclaration d'une assistante maternelle.

Les assistantes maternelles ou les candidates assistantes maternelles téléphonent ou viennent sur place pour y trouver toutes les réponses aux questions concernant leur statut, mais aussi des conseils et un accompagnement au service des enfants qu'elles gardent.

#### **UN LIEU DE VIE:**

Un bulletin trimestriel et de nombreuses animations en matinée et en soirée y sont proposés :

Les matinées récréatives avec les multi-accueils, les rencontres itinérantes autour du jeu, la gymnastique pour enfants, les matinées récréatives, les bricolages et activités au rythme des saisons, la bibliothèque... autant d'occasions de se former et de tisser des liens.

N'hésitez pas à contacter le RAM à Masevaux au 03 89 82 47 35 ou à Burnhaupt-le-Haut au 03 89 62 72 00 pour de plus amples renseignements ou pour avoir les coordonnées des assistantes maternelles.



## PIERRE ET PAUL DE BURNHAUPT-LE-BAS

L'association ECRIN, forte de sa première expérience pour la rénovation de la chapelle Saint-Wendelin ; avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine, souhaitent continuer leur action en vous proposant la rénovation intérieure de l'Eglise paroissiale Saints Pierre et Paul.

L'objet de la présente souscription est de permettre le financement de la rénovation intérieure de notre éalise (peintures, boiseries et fresques) vers 2018-2020.

D'ici là, d'autres travaux devront être menés pour assurer la conformité électrique et la rénovation du chauffage. Les années à venir seront donc celles de la préparation, en attendant la peinture qui rendra toute son authenticité à ce lieu de culte et élément marquant de notre paysage.

Aux cotés d'ECRIN, prenez un engagement pour préserver le patrimoine local.

Nous faisons appel à la contribution volontaire de la population de Burnhaupt-le-Bas et de ses entreprises, pour nous aider à financer ces travaux. La Fondation du patrimoine abondera les dons pour renforcer l'impact sur le financement de ce projet. Le coût des travaux est estimé à 121 000 € HT.

Pour les particuliers : déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises : déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires H.T.

#### HISTORIQUE DE L'ÉDIFICE

Edifiée pour la première fois vers la fin du 14° siècle, elle fut détruite en 1468 par les Suisses. Reconstruite dès 1469, elle est placée sous le patronage de l'abbaye de Masevaux. En 1768, le vicaire Thiébaut Holweger obtient pour son église les reliques des Saints Pierre et Paul, et en 1770, un morceau de la croix du Christ. Les textes rapportent qu'en 1840, l'édifice fut rénové et agrandi. En 1877, le feu endommage la toiture de l'église. La première guerre et ses bombardements auront une fois de plus raison du sanctuaire. La première pierre est posée le 13 décembre 1925 pour sa recontruction dans les formes actuelles, les travaux s'achèvent en 1928, le 21 juillet les cinq nouvelles cloches sont baptisées. Elles ont été fondues par les établissements Caussard de Colmar et pèsent au total 4888 kg. Une seule restauration intérieure a eu lieu depuis sa construction. Elle fut endommagée le 14 juillet 1967 par la foudre qui ouvrit le toit comme un couvercle que l'on soulève. Le 10 novembre 1970 le vent arracha la lourde croix du faîte du clocher.

- Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.
- La Fondation du Patrimoine s'engage à abonder les sommes collectées.

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à sauver un élément du patrimoine de Burnhauptle-Bas!

Avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, nos partenaires et tous ceux qui tiennent à la préservation de notre patrimoine, je vous dis d'ores et déjà un grand merci pour votre soutien en participant à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine.



Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce monument, et profitez d'une réduction d'impôt.



BULLETIN DE SOUTIEN	
Participe à la RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'EGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Eglise de Burnhaupt-le-Bas»)	
Mon don est de: Euros et je bénéficie d'une	économie d'impôt au titre :
☐ de l'Impôt sur le revenu OU ☐ de l'Impôt Sur la Fortune OU	☐ de l'Impôt sur les Sociétés
<ul> <li>Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.</li> <li>Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.</li> <li>OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €.</li> <li>Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.</li> </ul>	
Ziempie i en den de 100 e d'obblionille d'impon	FONDATION

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de  $500 \in 300 \in 300$  d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Ce coupon est à renvoyer à : Fondation du Patrimoine - Délégation Alsace • 9 place Kléber 67000 STRASBOURG

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seut le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre 🗅 Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de souvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration n'oboutirait pos.

La Fondation du Poltimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des trais de gestion évalués forfaltairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et au sur les sociétés et au sur les sociétés et au

<sup>\*</sup> Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de l'église Saints Pierre et Paul pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.



#### **···**• PRÉ-PLAINTE EN LIGNE

Ce télé-service permet à tout citoyen d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens dont **l'auteur est inconnu** (vols, dégradations, escroqueries...).

A l'issue de cette déclaration et de la fixation d'un rendez-vous en découlant, la victime doit se rendre à l'unité de gendarmerie ou au commissariat de police qu'elle a choisi pour signer sa plainte afin de la valider.

Ce site est hébergé sur internet et est accessible à l'adresse suivante : https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/



## RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC À LA BRIGADE DE MASEVAUX :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, 24H/24 et 7 jours /7, vous pouvez être mis en relation avec un opérateur de la Gendarmerie (17 ou 112)

#### ••• CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- Fermez la porte à clé même si vous êtes chez vous
- De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils
- Photographiez vos objets de valeur et notez les numéros de série

**SIGNALEZ** à la Gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (repérage, etc .....)

#### En cas d'absence durable

Dans le cadre des opérations TRANQUILLITÉ VACANCES organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la Gendarmerie. Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

GENDARMERIE de BURNHAUPT LE HAUT : 03 89 48 70 55 GENDARMERIE de MASEVAUX : 03 89 82 40 39

PRÉVENEZ DE SUITE LES GENDARMES (17)
DE JOUR COMME DE NUIT, SI VOUS CONSTATEZ
UN VOL OU UNE TENTATIVE DE VOL CHEZ
VOUS OU CHEZ LES VOISINS.



COMMUNE DE BURNHAUPT LE BAS

Département du Haut-Rhin

#### REMERCIEMENTS

JOURNEES CITOYENNE – HAUT-RHIN PROPRE
ORGANISATION ET SOUTIEN
AUX EVENEMENTS PATRIOTIQUES – VIE ET ACTIVITES
ASSOCIATIVES – SEMAINE SANS ÉCRAN
ATELIERS D'ÉTÉ – SITE INTERNET – PERMANENCES
AUX ÉLECTIONS – JURY DES MAISONS FLEURIES
DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.



77 ans - GUIDEMANN Monique née le 4 avril 1938, 71 ans - RICARD Etienne né le 13 avril 1944, 79 ans - GENSBITTEL Monigue née le 23 avril 1936, 75 ans - GREDER Yvonne née le 29 avril 1940, 76 ans - MEYER Jean-Pierre né le 30 avril 1939,

#### Mai 2015

72 ans - MAURER André né le 1er mai 1943, 74 ans - ALLEMANN Marie Rose née le 7 mai 1941, 78 ans - STEMMELEN Denise née le 8 mai 1937, 74 ans - SIMAZ Jean-Paul né le 14 mai 1941, 74 ans – GROSS Jean-Paul né le 20 mai 1941, 71 ans – BITSCH Monique née le 20 mai 1944, 70 ans – HENRIOT Geneviève née le 20 mai 1945, 73 ans – SAUNER Richard né le 22 mai 1942, 73 ans – BOLLE-REDDAT René né le 23 mai 1942, 74 ans – FINCK Liliane née le 24 mai 1941, 74 ans – MEYER Monique née le 24 mai 1941 75 ans – ALLEMANN Gilbert né le 27 mai 1940, 76 ans – BUHL Jean Martin né le 29 mai 1939,

#### Juin 2015

78 ans - GENSBITTEL Gérard né le 2 juin 1937, 76 ans - KELLER Irène née le 4 juin 1939, 76 ans – KELLER Irene nee le 4 juin 1939, 78 ans – DITNER Arlette née le 5 juin 1937, 70 ans – ROSSI Mireille née le 8 juin 1945, 72 ans – JARDOT Gilbert né le 10 juin 1943, 70 ans – SCHILLING Suzanne née le 10 juin 1945, 70 ans – GARD Marie Louise née le 17 juin 1945, 74 ans – LAFARGE Christiane née le 23 juin 1941,

74 ans - WEINZAEPFLEN Alphonse né le 28 juin 1941, 79 ans - GUIDEMANN Alexandre né le 30 juin 1936,

#### Juillet 2015

75 ans - MOSAK Marie Madeleine née le 8 juillet 1940, 78 ans – DENTZ Cécile née le 13 juillet 1937 78 ans - SCHORR Marie-Odile née le 18 juillet 1937, 75 ans – FINCK Armand né le 20 juillet 1940, 76 ans – MULLER Robert né le 22 juillet 1939, 74 ans – BACZYNSKI Jean-Claude né le 26 juillet 1941, 78 ans – HUTTER Huguette née le 27 juillet 1937, 76 ans – STAENDER Gilbert né le 28 juillet 1939,

#### Août 2015

71 ans – SICK Christiane née le 11 août 1944, 75 ans – STAENDER Marie-Jeanne née le 16 août 1940, 70 ans – HENRIOT Jean-Marie né le 17 août 1945, 72 ans – WEINZAEPFLEN Gisèle née le 22 août 1943, 78 ans - BERNA Joseph né le 29 août 1937, 73 ans - SCHMIDT Raymond né le 29 août 1942.

#### Septembre 2015

79 ans - SENDER Marie-Louise née le 2 septembre 1936, 76 ans - BITSCH Joseph né le 2 septembre 1939, 75 ans - KIRSCHER Pierre né le 6 septembre 1938, 70 ans – ZIMMERMANN Marie née le 6 septembre 1945, 74 ans – BERLINGER Raymond né le 7 septembre 1941, 71 ans – GREDER Gérard né le 13 septembre 1944, 73 ans – LIERMANN Simone née le 14 septembre 1942, 79 ans - GROSS Marie née le 17 septembre 1936, 76 ans - RICHERT Marie-Rose née le 18 septembre 1939, 79 ans – NEFF Reine née le 21 septembre 1936, 74 ans – MULLER Marie-Thérèse née le 24 septembre 1941,

#### Octobre 2015

Octobre 2015
71 ans – CLARK Mary née le 1er octobre 1944,
76 ans – DUDT Henriette née le 2 octobre 1939,
77 ans – HOLDER André né le 7 octobre 1938,
70 ans – ANDLER André né le 9 octobre 1945,
77 ans – SCHMIDT Marlène née le 10 octobre 1938,
72 ans – BUHL Raymonde née le 10 octobre 1943, 70 ans - DI ROSA Mireille née le 13 octobre 1945, 70 ans - KOLB Marie-Louise née le 16 octobre 1945, 76 ans – KOCH Jean-Pierre né le 19 octobre 1939, 72 ans – MULLER Paulette née le 20 octobre 1943, 70 ans – MAURER Marie Cécile née le 26 octobre 1945,

#### Novembre 2015

70 ans – EGLIN Roger né le 6 novembre 1945, 77 ans – BAUER Christiane née le 14 novembre 1938, 76 ans - BACZYNSKI Marianne née le 16 novembre 1939, 70 ans – SCALCO René né le 25 novembre 1945, 71 ans – FINCK André né le 28 novembre 1944, 78 ans - GREDER Etienne né le 29 novembre 1937,

**Décembre 2015**77 ans – COMOLLI Gilbert né le 5 décembre 1938, 78 ans – HUTTER Odile née le 9 décembre 1937, 77 ans – MATHIS Ginette née le 12 décembre 1938, 72 ans – BOSSHARTH Xavier né le 22 décembre 1943, 74 ans – SCHMITT Paul né le 28 décembre 1941, 71 ans – CARDEY Bernard né le 31 décembre 1944.

#### 2016

#### Janvier 2016

71 ans - GERARD Jean Claude né le 9 janvier 1945, 77 ans – LARGER Maurice né le 14 janvier 1939, 77 ans - DANGLEN Monique née le 20 janvier 1940, 76 ans - KIRSCHER Monique née le 20 janvier 1940, 77 ans - MULLER Fernand né le 21 janvier 1939, 72 ans - GARD Paul né le 22 janvier 1944, 71 ans - MEYER Denis né le 22 janvier 1945, 71 ans - KOLB Gérard né le 26 janvier 1945 74 ans - KOHLER Jean-Paul né le 29 janvier 1942,

#### Février 2016

70 ans - COMOLLI Marie née le 2 février 1946, 70 ans - SAUNER Laure née le 2 février 1946, 70 ans - SAONEN Latin flee le 2 levrier 1946, 73 ans - GARD Alphonse né le 6 février 1943, 76 ans - ANGIOLINI Antoine né le 9 février 1940, 71 ans - GRIENEISEN François né le 15 février 1945, 71 ans - SMESTISKO Ana née le 15 février 1945, 76 ans - MAURER Jeanne née le 16 février 1940, 70 ans - HUMBERTCLAUDE Nicole née le 17 février 1946, 78 ans – QUILLIOU Jeannine née le 20 février 1938, 76 ans – WALCH Astrid née le 21 février 1940, 78 ans - BAUER Joseph né le 22 février 1938,

#### Mars 2016

72 ans - EGLIN Hélène née le 3 mars 1944, 74 ans – SAUNER Jean-Paul né le 5 mars 1944, 70 ans – SIMAZ Nicole née le 8 mars 1946, 70 ans – MOREL Annie née le 8 mars 1946, 72 ans – STEFANCZYN Jean Pierre né le 10 mars 1944, 70 ans – CORNEVAUX Lucien né le 13 mars 1946, 70 ans - KOENIG Marcel né le 16 mars 1946, 70 ans – SAUNER Geneviève née le 18 mars 1946, 78 ans – MATHIS Clément né le 23 mars 1938, 72 ans – DI ROSA Antoine né le 24 mars 1944.

#### **GRANDS ÂGES**

2015 81 ans - DECK Madeleine née le 7 avril 1934, 83 ans - GREDER Jeanne née le 9 avril 1932 86 ans - WEISS Madeleine née le 12 avril 1929 86 ans - WEISS Madeleine née le 12 avril 1929, 83 ans - KIRSCHER Jean-Pierre né le 21 mai 1932, 85 ans - DECK Emile né le 22 mai 1930, 84 ans - WENDLING Paul né le 24 mai 1931, 85 ans - FINCK Jacqueline née le 25 mai 1930, 88 ans - KROENER Hélène née le 5 juin 1927, 82 ans - KLAR Paulette née le 10 juin 1933, 93 ans - BURNER Cécile née le 12 juin 1922 (notre doyenne), 82 ans - BAUMANN Mariette née le 12 juin 1933, 93 ans – WEISS Irma née le 13 juin 1922, 85 ans – GENSBITTEL Paul né le 18 juin 1930, 80 ans – CACHEUX Pierrette née le 21 juin 1935, 88 ans - GREDER Marie Antoinette née le 25 juin 1927, 80 ans - SCHICK Liliane née le 30 juin 1935, 86 ans - SENDER Marie Thérèse née le 8 juillet 1929, 86 ans – GAG Hélène née le 11 juillet 1929, 88 ans – SAUNER Lucien né le 12 juillet 1927, 80 ans – KIRSCHER Denise née le 20 juillet 1935, 88 ans – HUTTER Hélène née le 27 juillet 1927, 87 ans – SAUNER Fernand né le 2 août 1928, 83 ans - SCHICK Pierre né le 3 août 1932, 81 ans - HOFFMANN Bernadette née le 3 août 1934, 81 ans - GREYENBIHL François Joseph né le 5 août 1934, 80 ans - STROEBELE Louis né le 7 août 1935, 84 ans - FINCK Jeanne née le 30 août 1931,



Si vous constatez une erreur dans la rédaction de l'état civil, merci de nous en faire part.

84 ans - KOLB Marinette née le 30 août 1931,

88 ans - GENSBITTEL Aloyse né le 31 août 1927,

84 ans - SILBERMANN Henriette née le 13 septembre 1931,

88 ans - SAUNER Louise née le 18 septembre 1927

84 ans - WEISS Jacqueline née le 24 septembre 1931,

84 ans - SCHWOB Albert né le 29 septembre 1931,

82 ans - HOLDER Marthe née le 6 octobre 1933,

86 ans - ROSSI Roger né le 14 octobre 1929,

82 ans - BAUMANN Paul né le 20 octobre 1933,

86 ans - GREDER Antoinette née le 25 octobre 1929 (décédée le 30.7.16),

84 ans - SILBERMANN René né le 28 octobre 1931,

80 ans - GREYENBIHL Huguette née le 17 novembre 1935,

89 ans - PIERACCI Orland né le 21 novembre 1926 (notre doyen),

89 ans - KOLB Albert né le 25 novembre 1926,

83 ans - TSCHAEN Cécile née le 2 décembre 1932,

93 ans - MARONI Marie Marcelline née le 6 décembre 1922,

82 ans - CACHEUX Bernard né le 11 décembre 1933,

81 ans - DONISCHAL Georges né le 24 décembre 1934,

80 ans - FINCK Marthe née le 24 décembre 1935, 87 ans - HIBSCHHERR Jacqueline née le 25 décembre 1928,

83 ans - ISSENMANN Etienne né le 4 janvier 1933,

80 ans - SCHNOEBELEN Gabrielle née le 7 janvier 1936,

85 ans - SCHWOB Marcelline née le 15 janvier 1931,

92 ans - GENSBITTEL Elisabeth née le 19 janvier 1924,

80 ans - RINGENBACH Roger né le 21 janvier 1936,

82 ans - GERMANN Madeleine née le 27 janvier 1934, 84 ans - HOFFMANN Jean-Pierre né le 31 janvier 1932,

82 ans - CLARK Arthur né le 1er février 1934,

80 ans - LARGER Hélène née le 7 février 1936,

92 ans - KRAFFT Marie-Louise née le 8 février 1924,

83 ans - DONISCHAL Marcelline née le 9 février 1933,

90 ans - KECK Irène née le 17 février 1926,

82 ans - SCHMITT Denise née le 17 février 1934,

85 ans - SAUNER Jacqueline née le 22 février 1931,

87 ans - KOLB Madeleine née le 23 février 1929,

89 ans - MAURER Emilie née le 27 février 1927,

89 ans - COLLIGNON Hélène née le 8 mars 1927,

80 ans - ISSENMANN Claude né le 8 mars 1936,

81 ans - GROSS Georges né le 16 mars 1935,

93 ans - SOTHER Yvonne née le 18 mars 1923,

#### ··· NAISSANCES

#### 2015

**MAURER HORVAT Alix Marcelline Marthe** 

née le 5 avril 2015 à MULHOUSE,

METZGER RICHERT Matilde Jeanne née le 28 avril 2015 à THANN,

DURAND Rose Patricia Fernande née le 14 mai 2015 à ALTKIRCH,

OTTAVIANI Tiana née le 11 juin 2015 à MULHOUSE,

OTTAVIANI Laora née le 11 juin 2015 à MULHOUSE,

ESTEVES Livio né le 23 juin 2015 à MULHOUSE,

DUCROZ Jimmy né le 4 juillet 2015 à THANN,

DESSAUNET Soléane Laura née le 7 juillet 2015 à MULHOUSE,

WELDE Maëlyne Lise née le 18 juillet 2015 à MULHOUSE,

#### SCHUFFENECKER Céleste Cléophée Rose

née le 5 août 2015 à THANN,

LECULEUR Louis né le 5 août 2015 à ALTKIRCH,

BARBUT Nela née le 12 septembre 2015 à THANN,

CLÈRE Liam né le 20 septembre 2015 à COLMAR,

TSCHUDY Serena Alexia Laetitia née le 29 septembre 2015 à THANN,

BAUER Elsa Gabrielle née le 22 septembre 2015 à MULHOUSE,

HUTTER Victoria Elena née le 14 octobre 2015 à SAINT LOUIS,

TERRADE Charlotte née le 25 octobre 2015 à MULHOUSE.

MEYER Annabelle née le 30 octobre 2015 à MULHOUSE,

HECKLY Ludivine Rosemarie née le 12 décembre 2015 à MULHOUSE,

BADER Hugo né le 16 janvier 2016 à MULHOUSE,

WEISS Chloé Josiane Yvette née le 29 janvier 2016 à MULHOUSE,

RIETH Louane née le 9 février 2016 à MULHOUSE,

BRAVO Mélina née le 5 mars 2016 à THANN





#### 2015

25 avril 2015: AUDIA Adriano et SCHAAF Audrey Simone,

16 mai 2015: HUEBER Ronnie et FAISST Camille

16 mai 215 : KECK Alain Jean et LAHRIR Aziza

20 mai 2015: NEJI Mohamed et KOCH Martine

20 juin 2015 :

WEIBEL Geoffroy Armand François et FOLTZ Aurélia Laetitia Marjorie

4 juillet 2015 : AYARI Antony et KARRER Cindy

4 juillet 2015 :

GUILBERT David Roger Edouard Jean et CHATAIN EICHINGER Sandrine

11 juillet 2015:

ROUSSEY Jean-Sébastien et FERCIOT Emilie Marcelle Michèle

1er août 2015 : GROSSMANN Damien et SILBERMANN Magali

15 août 2015 : COLIN Robert Pierre Richard et BUMB Maëlys

29 août 2015 : CHARPENTIER Nicolas Bernard et MEGEL Céline

31 octobre 2015 : MAKSIMOVIC Jordan et KERZAZI Sofia

#### **DÉCÈS**

#### 2015

#### 8 mai 2015:

LAMBOLEZ Francine décédée à MULHOUSE (54 ans)

14 juin 2015:

TSCHAEN Cécile décédée à MULHOUSE (86 ans)

31 juillet 2015:

RINGENBACH Marlène décédée à MULHOUSE (73 ans)

15 septembre 2015:

TSCHAEN Julienne décédé à MASEVAUX 80 ans)

24 septembre 2015 :

SOTHER Paul décédé à HEIMSBRUNN (89 ans)

13 octobre 2015:

WURFFEL Paulette décédée à HEIMSBRUNN (93 ans)

4 novembre 2015 :

GOGOV Kostadin décédé à MULHOUSE (73 ans)

16 novembre 2015:

BADER Marie décédée à THANN (88 ans)

27 décembre 2015 :

GRZEBIELUCHA Irène décédée à CERNAY (86 ans)

#### 2016

#### 8 janvier 2016 :

GENSBITTEL Louise Irène décédée à LUTTERBACH (85 ans),

15 février 2016 :

GEIST Marc Fernand décédé à BURNHAUPT LE BAS (60 ans),

20 mars 2016:

WALCH Lucien Eugène Jean Baptiste décédé à MULHOUSE (87 ans),

27 mars 2016: SOTHER Bernard Joseph décédé à SAINT-LOUIS (65 ans)

13 avril 2016 : MOSAK François décédé à BURNHAUPT-LE-BAS (79 ans)

#### FESTATIONS 2016/2017 2016 Amicale des donneurs de sang Don du sang - SDIS Burnhaupt-le-Bas Vendredi 16 septembre Journées de pressage de jus de pommes sur demande Septembre et octobre Société d'arboriculture Dimanche 9 octobre **ASBB** Foire d'automne - Parking salle des fêtes Dimanche 9 octobre Vente de jus de pommes, pâtisseries... - Rue du stade **ECRIN** Du 13 au 16 octobre Association de pêche Samedi 15 octobre Société d'arboriculture Journée portes ouvertes -Démonstration de distillation et de pressage d'huile de noix et de jus de pommes. Ancienne caserne Fin octobre (date à définir) GAB Soirée Halloween Novembre (date à définir) **GAB** Soirée débat « Gérer les émotions chez les enfants » Du 21 au 23 octobre Du 10 au 13 novembre Association de pêche Pêche de nuit Du 25 au 27 novembre Vendredi 11 novembre Commune de Burnhaupt-le-Haut Messe et cérémonie de l'Armistice à Burnhaupt le Haut Samedi 19 novembre Club EDELWEISS Assemblée générale - Maison des associations Samedi 19 novembre Ecole de musique Burnhaupt, 80<sup>e</sup> anniversaire de la Société de musique Guewenheim et environs (Foyer Martin Studer BLH) Mardi 22 novembre Don du sang - Foyer Studer Burnhaupt-le-Haut Amicale des donneurs de sang Dimanche 4 décembre Ecole de musique Burnhaupt, Concert apéritif au Marché de Noël (Foyer Studer BLH) Guewenheim et environs Dimanche 11 décembre Noël des aînés - Grande salle - Maison des associations Commune Dimanche 18 décembre à 17 h 00 **ECRIN** Concert de Noël avec le Chœur d'Hommes Liederkranz Eglise Sts Pierre et Paul Mercredi 21 décembre Ecole de musique Burnhaupt, Fête de Noël des élèves de l'école de musique Guewenheim et environs 2017 Dimanche 8 janvier Ecole de musique Burnhaupt, Assemblée Générale et Fête des rois Guewenheim et environs (Maison du Stade BLH) Janvier (date à définir) GAR Crémation des sapins Dimanche 15 janvier Association de pêche Assemblée Générale Dimanche 15 janvier Club EDELWEISS Banquet de la nouvelle année - Maison des associations Vœux du maire - Maison des associations Samedi 21 ianvier Commune Vendredi 27 janvier Don du sang - Foyer Studer Burnhaupt-le-Haut Amicale des donneurs de sang Samedi 4 février à 15h30 **ECRIN** Assemblée générale - Maison des associations **ECRIN** Dimanche 5 février Repas Sainte Agathe - Maison des associations 5 - 12 - 19 et 26 février Association de pêche Vente des cartes de pêche En Mars (date à confirmer) **ECRIN** Concert de Printemps avec la Chorale Alliance de Mulhouse Du 13 au 17 avril Association de pêche Pêche de nuit Vendredi Saint 14 avril Club EDELWEISS Déjeuner de carême Avril (date à définir) Matinée gourmande Samedi 14 mai Amicale des Pompiers Dimanche 15 mai Amicale des Pompiers Bal du Rachamarkt avec élection de la Miss Lundi 16 mai - Pentecôte Foire aux râteaux - Rachamarkt Commune Vendredi 19 mai Amicale des donneurs de sang Don du sang - SDIS Burnhaupt-le-Bas Jeudi 25 mai - Ascension Association de pêche Journée pêche à la truite - Repas carpes frites Mercredi 21 juin Fête de la Musique GAB Dimanche 25 juin **ECRIN** Vente de pâtisseries lors de la Fête patronale Ancienne caserne Dimanche 30 juillet Amicale des Sapeurs Pompiers Waldfest - Berges de la Doller

Date à réserver > 23 et 24 septembre 2017 : 100e anniversaire de la Grande Guerre







### LE GRAND CHENE - Comment s'y rendre?

Au nord de l'autoroute A36 entrez dans la forêt après la station Total. Franchissez le pont puis prenez à droite.

Suivez ce chemin sur environ 300 mètres, le petit sentier de copeaux part vers la gauche avant une clairière, le chêne remarquable de la commune, âgé de plus de 200 ans est à quelques dizaines de mètres.







Photos prises à Burnhaupt-le-Bas - 2016